

Après la réponse de M. Philie

Nos lecteurs se souviennent peut-être que le 18 juin nous avons publié un article intitulé: *L'Achat chez nous à l'hôtel de ville*.

A la demande du comité exécutif, le trésorier de la ville de Montréal, M. Philie, a fourni des explications à ce sujet. Nous avons publié ces explications, en bonne place et au complet, hier. Elles reviennent à dire que M. Philie a fait les achats de mobilier et fait les achats de papeterie de son service de firmes montrealaises, sans se soucier et sans avoir à se soucier de l'endroit de fabrication de ces articles.

C'est tout simplement jouer sur les mots. Notons, du reste, que nous ne mettons pas ici les fonctionnaires en cause. Quels que soient leurs états de service et quel que soit leur prestige, les désirs de l'exécutif, qu'ils connaissent bien, sont pour eux des ordres et ils y conforment en tous points leur conduite.

C'est l'illustration Nouvelle qui avait attaché le grelot en dénonçant les achats de mobilier faits à l'étranger par le service de finances et c'est cette dénonciation qui avait provoqué la première explication de M. Philie à la suite de laquelle nous avons écrit notre article du 18.

Ce matin, notre confrère termine ainsi sa réponse à la dernière mise au point du chef de la trésorerie municipale:

Or, un fait demeure certain. M. Philie a, sciemment ou non, fait des achats à l'étranger, à Toronto ou à New-York. Les firmes montrealaises dont il parle ne seraient qu'un prête-nom. Ces firmes agissent comme intermédiaires ni plus ni moins. Nous connaissons ces compagnies et nous savons très bien qu'elles ne fabriquent pas à Montréal.

La ville, quoi qu'on dise, s'approvisionne de mobiliers à l'étranger. Nul ne peut le nier. Et si nous poussions plus avant notre enquête, nous constaterions aussi que la ville donne des travaux d'imprimerie à des étrangers... peut-être de Toronto.

L'illustration démontre nettement comment, ainsi que nous le disions plus haut, il est possible de jouer sur les mots.

Nous ne nous proposons pas pour le moment de pousser plus loin le débat. Le public en sait assez.

pour que les corps professionnels, plus intéressés que nous à la défense des intérêts des fabricants et des artisans, tirent la situation au clair et fassent entendre à qui de droit les protestations opportunes. Si, par exemple, comme il y a tout lieu de le croire, d'importantes commandes d'impressions sont passées à des firmes ontariennes ou américaines, quand tant de typographes sont en chômage chez nous, les autorités municipales causent, non seulement aux patrons, mais aux ouvriers, un préjudice sérieux et nullement justifiable. C'est tout simplement jouer la comédie que de prétendre que ces commandes sont données à des firmes montrealaises, car le truc, qui consiste à enregistrer et à ouvrir un bureau à Montréal à seule fin de recevoir ces commandes est un camouflage grossier qui ne trompe personne, surtout les principaux intéressés.

Par ailleurs, nous établissons l'autre jour que l'on ne se laisse pas de piper de la sorte au conseil municipal de Toronto. Les cahiers des charges, comme le faisait observer le maire McBride, exigent que les firmes, toutes les firmes, qu'elles soient de Toronto ou d'ailleurs, déclarent l'endroit de provenance des fournitures offertes à la municipalité.

Tant que nous n'établirons pas chez nous cette même règle, tant qu'elle ne sera pas appliquée rigoureusement, en toute honnêteté, ce sera de la dernière inconscience et du dernier ridicule que de prétendre attirer chez nous les industries étrangères, voire d'y retenir celles qui peuvent profitablement aller s'établir ailleurs. De fait, la pratique que nous avons dénoncée tend à démontrer qu'une industrie aurait, toutes choses égales d'ailleurs, plus de chances de vendre ses marchandises à la ville de Montréal en allant s'établir en dehors des frontières montrealaises ou des frontières provinciales.

C'est à rebours du bon sens. C'est injustifiable et inexplicable à sa face même.

C'est pourquoi une enquête approfondie, menée, comme nous le suggérons, par les corps intéressés, arriverait peut-être à établir qu'au fond de cette pratique — entrée dans nos mœurs municipales sans que les fonctionnaires y soient pour quoi que ce soit — il y a des raisons que la probité ne connaît pas.

Louis DUPRE

brodé M. Bennett. Sans parler de l'aspect strictement légal de la question, n'est-ce pas là une manière fort cavalière de traiter un tiers de la population? Comment un homme public peut-il se permettre d'oublier que ce tiers est le réceptacle de ceux-là qui, les premiers, vinrent ouvrir le pays à la civilisation? Faut-il, pour être chef de parti, mettre de côté les notions les plus élémentaires du droit naturel? M. Bennett ferait bien de citer moins souvent la Bible, et de s'en inspirer davantage dans son comportement à l'endroit des Canadiens français.

Ayant participé aux luttes conservatrices depuis une dizaine d'années, par conséquent mieux disposé que quiconque envers M. Bennett, je tiens à vous affirmer, monsieur le rédacteur, que la grande majorité de ses partisans au Canada français répudient les propos qu'il vient de tenir aux Communes. Trop longtemps, les partis politiques n'ont servi qu'à mousser les affaires de politiciens étroits et brouillons. La jeunesse, fort heureusement, s'éveille, ouvre les yeux. Elle n'entend plus de se rétracter, qu'on ergote ainsi sur des droits qui lui paraissent évidents.

Au fond, M. Bennett nous rend peut-être un grand service. En nous faisant toucher du doigt l'inanité des partis, il nous aide sûrement à nous délivrer de ce carcan que nous portons au cou depuis trop longtemps et qui nous a valu les pires déchéances. Pour ma part, je proteste énergiquement contre les propos du chef conservateur et je le prie de se rétracter. L'avenir de son parti dans la province de Québec est à ce prix.

Votre tout dévoué,
Noël DORION
Québec, le 20 juin 1936.

Carnet d'un grincheux

Si vous ne votez pas pour les candidats de M. Godbout, vos petits-enfants ne pourront plus parler français, fait entendre un jeune-Turc. Crovez-le. Lui-même, sous le régime Taschereau, il ne savait déjà plus écrire le français.

Pris entre ceux dont il ne veut pas et qui veulent et ceux dont il veut et qui ne veulent pas, quel d'étonnant si M. Godbout tarde?

On ne sait plus quand il y aura élections. Peut-être est-ce un cauchemar rouge, qu'il va y avoir?

Voter ministériel, c'est assurer la survie du français au Canada. C'est ce que vient de découvrir un Lorenzo Surprenant quelconque.

Les Voix du Passé de la Saint-Jean n'avaient rien à voir avec le régime qui s'en va. C'était de la poésie allée; lui, c'est de la plus plate prose lamentablement tombée à bas et intitulée: les voix du passé.

Au moins, tandis que nous n'avons plus de gouvernement, personne ne touche à son profit les intérêts sur les capitaux de la province. C'est une compensation.

Fin de régime est parfois conséquence de la grande faim du même régime.

La haute finance mène à la plus étrange des comptabilités.

La banque ne pouvait agir autrement? Crovons-la. Mais Antoine, lui?

"Le respect de la coutume aboutit parfois à de tristes issues. Il faut savoir sortir en temps des sentiers battus. Cela est d'autant plus ardu qu'on trouve profit à y cheminer." (Réflexion du moraliste chinois Han-Touan).

Le Grincheux

Le parti social français

Paris, 26 (S. P. C. Havas). — La ligue des Croix de feu et d'autres ligues d'orientation analogue que le gouvernement voulait dissoudre, si elles ne se dépeuplaient pas de tout caractère paramilitaire, se sont groupées pour former un parti politique, qui s'appellera, croit-on, le parti social français. Cela introduit dans la situation un élément dont il est difficile, pour l'heure, d'apprécier l'importance.

La situation, elle, cause visiblement du souci au gouvernement front-populaire, aujourd'hui: malgré des appels de fédérations ouvrières et de partis de gauche, il y a encore des grèves et les actes de violence se multiplient.

Accord italo-allemand

Berlin, 26. (SPA). — L'Allemagne et l'Italie ont signé aujourd'hui un accord de dix ans en matière d'aviation civile.

Baldwin veut se retirer

Cambridge (Angleterre), 26. (SFC). — Dans un discours, aujourd'hui, le premier ministre Baldwin a donné à entendre qu'il désirerait se retirer de la politique active avant longtemps.

Concours électoral

BIENTOT DANS LE "DEVOIR"

Le public attend les chefs

M. Duplessis est absent; M. Godbout attend lui-même; et M. Gouin attend pour parler

La nouvelle de la participation de M. Gouin à la lutte, avec 90 candidats, est prématurée

Les partis piétinent sur place.

Le groupe de l'Union Nationale attend la date de l'élection; le groupe de l'Action Libérale Nationale délibère et ne fait pas de déclaration. Le groupe ministériel s'organise et attend ses ministres. M. Godbout est peu communicatif; M. Duplessis n'a rien à dire; M. Gouin ne veut rien dire. Les électeurs, eux, se demandent ce qui va se passer. Il ne se passe encore rien. Mardi soir, aux Trois-Rivières, M. Duplessis a pris contact avec ses électeurs et dit ce qu'il croyait devoir dire ce soir-là; il prend quelques jours de repos avant d'entrer carrément dans la bataille. On attend demain le cabinet Godbout, — à moins que le premier ministre ne renvoie la publication de sa liste à lundi, car il a pris l'habitude de faire attendre. Peut-être attend-il lui-même? On sait qu'il a lancé une invitation d'être procureur général à un avocat en vue de Québec, parti pour l'Angleterre au moment de la crise ministérielle, et qui n'a pas dû être fort tenté, surtout dans les circonstances, de recueillir la succession ouverte.

non plus que de couvrir les actes passés de MM. Lanctôt et Taschereau.

Cet avant-midi, M. Gouin, interviewé par un des nouvellistes du "Devoir", a gardé son attitude d'expectative, tout en paraissant d'excellente humeur et tout à fait remis de ses récents soucis. M. Gouin s'est contenté de dire que la nouvelle annoncée hier soir dans un journal et répétée à la radio et dans un quotidien du matin, selon laquelle il aurait décidé de faire à fond la lutte pendant la prochaine campagne et de diriger son parti est tout à fait prématurée. Il n'a encore pris aucune décision à ce sujet, ou s'il en a prise une, il ne l'a communiquée encore à personne et n'a rien à dire là-dessus pour le moment.

Le chef de l'Action Libérale Nationale ajoute que lorsqu'il aura quoi que ce soit d'important à communiquer au public, il choisira son heure pour le faire. "Je ne me suis jamais pressé pour faire mes déclarations précédentes; et je n'ai aucune raison de me presser davantage cette fois-ci", dit en souriant M. Paul Gouin.

Entre temps, le public attend...

LE RECOMPTAGE DE MERCIER

La majorité de la Cour d'appel maintient le bref de prohibition

Le juge au recomptage n'agit pas comme juge de la Cour supérieure mais comme "persona designata" — L'arrêt majoritaire décide que l'inscription en droit aurait dû être rejetée, casse le jugement première instance et maintient l'appel — Deux juges dissidents

La Cour d'appel a rendu jugement ce matin dans l'affaire du recomptage des votes donnés à l'élection de Mercier. Le tribunal était composé de sir Mathias Teller, juge en chef, et des juges Bernier, Hall, Bond et Galipeault. M. le juge Bernier, étant en voyage, avait laissé son opinion par écrit. La majorité de la Cour—trois juges contre deux—à maintenu l'appel et cassé l'inscription en droit prise à l'encontre du bref de prohibition.

Pour plus de clarté, résumons les faits. M. le juge Forest, président au recomptage du scrutin requis par le mis-en-cause, Calixte Cormier, décédé depuis, lorsque les avocats du mis-en-cause demandèrent à faire la preuve de certains faits. En dépit des objections des procureurs de l'appelant, M. Anatole Plante, M. le juge Forest décida qu'il entendrait:

a) l'officier-rapporteur sur la question des raisons qui auraient pu motiver la tenue d'un poll au bureau de vote d'un endroit autre que celui désigné dans la proclamation,

b) le sous-officier-rapporteur, le greffier du bureau de vote ainsi que les représentants des candidats dans un poll ou bureau de vote d'un lieu où l'on prétendait que le sous-officier-rapporteur s'était absenté quelque temps et cela en vue d'établir que les bulletins de vote auraient été initialement par lui d'avance, laissés là en son absence et donnés à ceux qui se présentaient pour voter pendant ces absences; et où l'on prétendait de plus que des personnes auraient usé de violence ou d'intimidation pour voter.

Bref de prohibition

Les procureurs de l'appelant ont fait exception à ce jugement. Sur leur requête, M. le juge en chef de la Cour supérieure a émis un bref de prohibition pour empêcher M. le juge Forest de procéder à cette enquête et M. le juge Forest a alors interrompu le recomptage. Le mis-en-cause, Calixte Cormier, a produit une inscription en droit et une défense en fait à l'encontre du bref de prohibition. M. le juge Curran a maintenu l'inscription en droit et a rejeté le bref. M. Anatole Plante en a appelé de ce jugement et c'est sur cette procédure que la Cour d'appel s'est prononcée ce matin.

Questions à résoudre

Après avoir résumé les arguments des parties et les considérants du jugement de M. le juge Curran, le jugement de la majorité de la Cour d'appel résume ainsi les questions à résoudre dans cette affaire:

1) Y avait-il un autre remède également avantageux, approprié et efficace que le bref de prohibition?
2) M. le juge Forest échappait-il au bref de prohibition quand même il n'y aurait pas d'autre remède, parce qu'il serait une personne désignée par l'Assemblée législative pour remplir les fonctions de celle-ci?
3) Le fait qu'il est juge de la Cour supérieure le soustrait-il, dans les circonstances, au bref de prohibition?

Comme le bref de prohibition ne s'applique que dans les cas où il n'y a pas d'autre remède également approprié, avantageux et efficace, le jugement dispose d'abord des autres moyens que l'intimé suggérerait comme des remèdes dans le cas dont il s'agit; c'est-à-dire pour remédier au fait que M. le juge Forest procédait à des enquêtes qu'il n'avait pas le droit de faire; car comme il s'agit de l'inscription en droit et non du mérite du bref, on doit prendre pour acquis tous les faits invoqués dans la requête du bref de prohibition.

Le jugement rejette les trois remèdes suggérés par l'intimé: la contestation d'élection, l'appel à la Cour d'appel et l'appel à un juge de la Cour d'appel en vertu de l'article 312 de la loi électorale. La contestation d'élection n'est pas un bon remède parce que l'enquête que faisait M. le juge Forest ne pouvait avoir d'autre but que de rejeter des polls entiers et cela pouvait changer le résultat de l'élection, d'où grand inconvénient pour l'appelant, M. Plante, qui aurait pu voir son adversaire proclamé élu à sa place. Et alors, poursuit M. le juge Galipeault, qui a rendu l'arrêt de la majorité de la cour, "si le juge en ordonnant l'enquête comme il l'a fait, agissait sans droit ou sans juridiction, la contestation de l'élection pour l'appelant proclamé élu ne pouvait être un remède avantageux, approprié et efficace".

L'appel à la Cour d'appel n'existe pas, dans l'espèce, parce que le jugement permettant l'enquête dont on se plaint est un jugement interlocutoire; de plus, la décision finale sur le recomptage n'est pas non plus susceptible d'appel parce que ce n'est pas un jugement de la Cour supérieure puisque le juge agit comme une personne désignée. Ce n'est pas un jugement qui rend, mais il rend un certificat à l'officier-rapporteur. Donc, il n'y a pas d'appel de la décision finale et le jugement permettant l'enquête n'a pas pu être soumis, même indirectement, à la Cour d'appel par voie d'appel.

L'appel à un juge de la Cour d'appel

Quant au troisième moyen, l'appel à un juge de la Cour d'appel en vertu de l'article 312 de la loi électorale, le jugement cite cet article et analyse ensuite les autres articles auxqueils l'article 312 réfère. Ici encore, la majorité de la cour, poursuit M. le juge Galipeault, est celle qui a souvent été posée, à savoir, sauf pour la Cour d'appel et la Cour supérieure, le remède est la prohibition, si les fonctions usurpées sont d'une nature judiciaire et s'il n'y a pas d'appel ou d'autres remèdes également appropriés, avantageux et efficaces. Si les fonctions ne sont pas judiciaires, il y a lieu à injonction.

Conclusion

Le jugement cite ensuite la jurisprudence sur le sujet et conclut: "Sur le tout, j'en viens à la conclusion que M. le juge Forest agissant en la qualité que nous connaissons, excédait sa juridiction quand il a émis le bref de prohibition". (Suite à la page 3).

tre un autre juge de la Cour supérieure par cette raison que M. le juge Forest n'agissait pas comme juge de la Cour supérieure.

Les pouvoirs du juge

Quant à l'argument que le juge qui préside au recomptage est une personne désignée par l'Assemblée législative et échappe au bref de prohibition comme étant l'Assemblée elle-même, le jugement conclut que l'Assemblée législative s'est départie de ses pouvoirs en matière de contrôle de l'élection de ses membres, que les pouvoirs du juge au dépouillement lui viennent, non de l'Assemblée législative, mais de la Législature qui les lui enlèvera quand elle le voudra; enfin si le juge détenait ces pouvoirs de l'Assemblée législative, il n'aurait que les seuls pouvoirs délégués et, s'il les outrepassait, devenant un usurpateur, il ne pourrait pas être intangible. Quand le juge reste dans les limites de sa juridiction, les tribunaux n'ont pas à intervenir, mais quand il excède cette juridiction, il doit trouver dans la même position que toute autorité dans la même situation.

Pouvoirs semi-judiciaires

Disposant ensuite de l'argument qu'il ne s'agit pas d'un tribunal inférior, le jugement dit que le juge au recomptage possède des pouvoirs semi-judiciaires, sinon judiciaires; tenir enquête dans certains cas fixés, forcer les témoins à répondre, les asseoir, leur imposer l'amende ou l'emprisonnement s'ils refusent de répondre, tout cela, il me semble, est pouvoir judiciaire.

"Dans le cas qui nous occupe, le juge qui voulait faire enquête dans le cadre qu'il avait fixé d'avance, qui ne voulait entendre qu'un certain nombre de témoins que lui-même avait désignés et non pas tous ceux-là que les intéressés pouvaient vouloir faire entendre, le tout aux fins de décider si l'élection s'était faite légalement, et si celui qui avait obtenu la pluralité des votes ne devait pas, vu certaines irrégularités ou certaines manœuvres, perdre le bénéfice de cette majorité, allait plus loin encore. En toute déférence encore, il usurpait les pouvoirs des trois juges désignés par la loi pour décider d'une contestation d'élection."

Le jugement de la Cour d'appel rappelle ensuite que les trois juges à la contestation peuvent annuler l'élection, et que l'appelant, à la suite de l'enquête que faisait M. le juge Forest, aurait pu perdre son siège, avoir reçu la majorité des voix: "La règle, je crois, poursuit M. le juge Galipeault, est celle qui a souvent été posée, à savoir, sauf pour la Cour d'appel et la Cour supérieure, le remède est la prohibition, si les fonctions usurpées sont d'une nature judiciaire et s'il n'y a pas d'appel ou d'autres remèdes également appropriés, avantageux et efficaces. Si les fonctions ne sont pas judiciaires, il y a lieu à injonction."

Le jugement cite ensuite la jurisprudence sur le sujet et conclut: "Sur le tout, j'en viens à la conclusion que M. le juge Forest agissant en la qualité que nous connaissons, excédait sa juridiction quand il a émis le bref de prohibition". (Suite à la page 3).

Chronique

Les "gros chars"

Dimanche prochain cela fera cinquante ans que le premier convoi transcontinental du Canadien Pacifique partit de Montréal à destination de Vancouver, l'Est et l'Ouest canadiens. Le Pacifique commémorera cet anniversaire, en lançant, dimanche, un convoi de luxe de Montréal à Vancouver; il emportera vers l'Ouest tout un groupe d'invités dont plusieurs sont venus de Grande-Bretagne même. Cinquante ans de transport ferroviaire transcontinental, c'est toute une période. Pendant ce temps, les prairies ont passé de l'état inculte à la grande culture; des villes ont surgi où il n'y avait que des postes. Il y a deux ou trois millions d'hommes où il n'y avait qu'une poignée de blancs, — dont de grands missionnaires. Le Pacifique a jeté un pont entre l'Atlantique et le Pacifique, si l'on peut dire cela sans user d'une image trop osée, — un pont entre deux océans; et il a largement contribué à introduire la civilisation dans les coins les plus reculés de l'Ouest. Il ne l'a pas fait par altruisme? Qui donc agit par altruisme, que ce soit, — sauf dans le monde des adeptes des missions — et des saints? C'était une entreprise d'ordre matériel. Tant mieux si le Pacifique, ayant pris l'initiative du geste, en a tiré de grands avantages. Le pays aussi, avec lui et grâce à lui.

Il y a cinquante ans... En ces temps-là, les gros chars, comme les appelait nos gens, n'étaient pas ceux qu'ils sont aujourd'hui. Pas de ces locomotives gigantesques, à quatre ou six paires de roues énormes, et dont le meullement se fait entendre à des milles de distance, de même que les halètements dans les pentes prononcées; de toutes petites locomotives, qui semblaient aujourd'hui jouets d'enfants, aux cheminées laides et démesurément grandes pour des bouillottes menues, basses sur roues, gringolantes et dont le sifflet aigu vrillait les oreilles les moins sensibles. Pas de voitures d'acier lisses, longues, luxueuses, telles qu'une voiture-touriste d'aujourd'hui aurait alors été dans l'ombre les wagons-lits de ces temps-là. Des voitures de bois courtes, à la peinture criarde, aux sièges mal rembourrés, quand ils l'étaient, et l'atmosphère empestée par des quinquets fumeux au pétrole, surchauffant au voisinage des poêles de tôle, glaciale près des portes sans vitres laquées et des parois de bois qui se donnaient de l'importance à singer les chefs de train et les serre-freins allant d'une autre voiture. Et des horaires interminablement longs, des arrêts tout propos, des stationnements imposés l'hiver, en plein champs, par le manque de vapeur dans la locomotive mal isolée de la locomotive et des gars de quatre sous après de laquelle la fameuse gare de la Rivière-du-Loup rendait célèbre par le député Pouliot était presque un palais; et, dans les wagons de deuxième, où s'empilait une humanité fumante, et d'un frottement plus ou moins délicat, la présence habituelle d'ivrognes au langage truculent, de bonhommes qui racontaient leurs histoires intimes de ve-tête, de bonnes femmes qui avaient la tournure des banquettes et bois pour trouver des commères à qui parler, tandis que les rails s'agitaient et que les voitures tres-

sautaient, — à vingt-cinq milles à l'heure, vitesse folle! Et la manège presque en commun, et les enfants en bas âge pris de peur et qui hoquetaient, et les indistincts qui quittaient votre panier à provisions; et cet hurlement qui emportait dans ses bagages à main des couplettes qui, s'échappant de leur prison, allaient, cherchant la chaleur, s'enrouler autour des jambages de quelque brave campagnard bientôt hurlant d'effroi...

Des convois de jadis aux convois d'aujourd'hui, n'y a-t-il pas plus que la distance de l'Atlantique au Pacifique? Evoquez les souvenirs de votre premier voyage en gros chars, si vous dépassez, hélas! la cinquantaine; et voyez comme vos tout jeunes enfants ouvriront les yeux au récit de votre grande aventure de 1885 ou de 1890...

Paul POIRIER

Bloc-notes

Si l'on nettoyait...

Nous entendons beaucoup parler de nettoyage. Il y a même, croyons-nous, une Semaine du grand nettoyage. Comment diable! se fait-il qu'avec tout cela tant de murs paraissent échapper au coup de brosse, qu'ils soient encore couverts de dessins et d'inscriptions surtout — peut-être pas toujours convenables — qui déchirent l'oeil et offensent la plus élémentaire esthétique?

Il semble que ce ne serait tout de même pas si difficile d'ordonner le nettoyage des murs et d'y tenir la main.

L'autorité municipale doit avoir quelque moyen d'agir sur les propriétaires.

Ce barriolage des murs est l'une des laideurs de Montréal, — une laideur que rien n'impose ni n'excuse.

Que sera-t-il?

De Valera prépare pour l'autonomie une constitution nouvelle (l'Etat libre à la droite d'amender sa première constitution). Jusqu'à ces derniers temps, cette liberté avait pour limites certaines restrictions posées par le Traité anglo-irlandais. Quelques-uns prétendent que le Statut de Westminster a fait sauter ces restrictions. Petit-à-petit, nous apercevons les grandes lignes du projet qui fera probablement de l'Etat libre une république, — sauf, peut-être, le nom. Cette fois on nous apprend que le poste de gouverneur-général sera supprimé et que le chef titulaire de l'Etat libre sera élu. Par qui et comment, nous ne le saurons que plus tard.

A l'heure actuelle, l'Etat libre a réduit au minimum les fonctions et le prestige de son gouverneur-général. Celui-ci signe, et le plus discrètement possible, les documents officiels, et c'est tout. Il ne figure nulle part ailleurs, et cela est fait de propos délibéré. On voulait pratiquement annuler la fonction, avant de la supprimer officiellement.

Les dépêches notent que le gouverneur-général actuel est un ancien commis-marchand. Il faut ajouter qu'il a été député aussi et que c'est l'un des auteurs de la prise d'armes de 1916.

Il est allé prendre son poste de gouverneur comme, en 1916, il était allé prendre son poste de soldat. Il est probable que lorsque la fonction sera définitivement abolie, ce gouverneur inattendu sera enchanté de retourner à sa petite vie de villageois en retraite.

O. H.

Ainsi parle le lecteur...

M. Bennett et la monnaie bilingue

Monsieur Louis Dupire, Rédacteur au Devoir, Montréal.

Monsieur, La politique provinciale est évidemment au premier plan de l'actualité. Les événements qu'elle suscite, tout intéressants qu'ils soient, risquent cependant de nous faire oublier d'autres faits, non moins graves, et qui auront sûrement de profondes répercussions dans le pays tout entier. Je veux parler, pour le moment, de ce débat désormais fameux autour de la monnaie bilingue, auquel ont participé à peu près tous les chefs politiques du Canada.

Selon l'habitude de votre journal, vous nous avez fourni là-dessus d'excellents rapports. Cependant, pour me former une idée absolument libre, j'ai pris soin d'ouvrir le *hansard* et de parcourir les discours qui y ont été consignés, et plus particulièrement ceux-là qu'a prononcés à cette occasion M. R. B. Bennett. J'avais peine à imaginer tout ce que votre journal en avait dit. A mon grand désappointement, tout était bien exact.

L'an dernier, le gouvernement conservateur eut la décence de nous donner, à côté des billets anglais, le billet français. C'était sûrement un pas dans la bonne voie, un accroissement de nos droits linguistiques, un titre même à notre reconnaissance. Ce n'était tout de même qu'un début. Pour faire suite à sa promesse, le parti libéral a voulu, cette année, nous donner le billet bilingue. Cette fois, c'était la consécration officielle et définitive du bilinguisme au Canada, la mise sur un pied d'égalité absolue des deux langues, française et anglaise.

Plutôt que de se taire, le chef conservateur y est allé de deux discours qui justifient, pour ainsi dire, toutes les accusations de franchise que le chef titulaire de l'Etat libre a déversées. Sous des expressions mesurées et quelquefois langoureuses, à la manière de tout adversaire intelligent, il a fait voir jusqu'à quel point il ignore l'histoire qui est nôtre, la somme réelle de nos droits, les privilèges qui naturellement constituent le patrimoine des premiers occupants.

A l'en croire, la langue française n'est officielle au pays que grâce "au bon vouloir", à la "tolérance", au désir de concorde et d'harmonie des Anglo-Canadiens. Nous ne sommes ici chez nous que par la vertu des multiples "concessions" dont ces messieurs nous ont gavés, en marge de la loi et de la constitution. Contrairement au patrimoine juridique de nos associés qui est illimité, nos "privilèges" à nous sont strictement limités à leur "générosité". Ainsi l'auraient voulu les pères de la Confédération. Tel est le thème sur lequel a

Voyage patriotique à Ticondéroga

Quelques notes du
R. P. Castonguay, O.M.I.

Notre historien national, M. l'abbé Lionel Groulx, condensa les larges visées de tout un livre en ces mots: "Notre Maitre, le passé".

Ce passionné de l'histoire du Canada a trouvé dans ses fouilles minutieuses l'inspiration qui a fait sa grande œuvre de patriote éclairé, convaincu et tenace.

Sans doute, il faut d'abord vivre notre époque, servir les causes présentes et lutter contre les ennemis de l'heure. Mais comme l'histoire est génératrice d'énergie et d'inspiration de nobles et grandes vertus! Privés de ce dynamisme que l'on trouve au contact de l'âme des aïeux, nous éprouvons une sorte d'anémie rebelle dans notre âme nationale. Il y a belle lurette que nos éveilleurs de la conscience nationale le redisent sur tous les tons.

Rien ne paraît plus efficace pour développer le goût de l'histoire que la visite des théâtres où se sont déroulés les grands drames de notre passé.

Le ne rappelle encore, il est vrai, les vivantes leçons d'histoire du Canada de M. l'abbé Dumais, alors supérieur du Collège de Sainte-Anne. La couleur des tableaux, la philosophie des faits et surtout l'émotion communicative de sa grande âme impressionnaient vivement nos jeunes imaginations et faisaient vibrer nos cœurs au diapason du sien. Mais tous ces noms anciens: Fort Sorel, Chamblay, Sainte-Anne, Saint-Frédéric, William-Henry, Oswego, Ticondéroga sont devenus des réalités vivantes le jour où il m'a été donné de les visiter, les situer dans leurs cadres géographiques.

C'est dans le but de mieux saisir les péripéties de la trame de notre histoire que les Chevaliers de Carillon ont organisé ce voyage patriotique à Ticondéroga.

La se trouve la division naturelle du pays, déplacée, hélas! depuis la conquête. Par la voie du Saint-Laurent, du Richelieu et du lac Champlain les armées françaises allaient bloquer l'ennemi jusqu'aux lacs George ou Saint-Sacrement. C'était donc un point stratégique.

Ticondéroga, alors fort Carillon, vit en 1758 la dernière grande victoire française qui précéda la conquête définitive.

La foi du général Montcalm, la bravoure de ses soldats et l'unité dans l'action permirent à 3,500 Français d'avoir raison de 16,000 ennemis. Au matin du 5 juillet, neuf cents bateaux et cent trente-cinq berges, sans compter un grand nombre de bateaux plats chargés de l'artillerie, amarrés au rivage du lac, prirent le large. Chaque régiment avait ses drapeaux et sa fanfare qui remplissait l'air d'une musique martiale. "Le soldat portait le cœur léger et exultant, convaincu qu'il marchait à un triomphe. La matinée était splendide: le grand soleil de juillet plongeait ses rayons au fond de cette gorge de montagnes, et mêlait des éclairs sur l'acier des armes et sur l'or des uniformes." (Casgrain).

Le triomphe fut du côté des Français. Au soir de cette mémorable journée, Montcalm planta une croix que l'on peut encore admirer et inscrivit ces paroles d'un grand croyant:

Chrétiens, ce ne fut point Montcalm et sa prudence, ces arbres renversés, ces héros, leurs exploits, qui des Anglais confus ont brisé l'espérance: C'est le bras de ton Dieu vainqueur sur cette croix.

Le public est invité à ce ralliement patriotique le 28 juin.

Départ, à 7 heures, du Parc LaFontaine (monument LaFontaine).

Trajet en automobile: Sortie par le pont Jacques-Cartier, route St-Jean, Lacolle, Burlington, traverse Crown Point, Ticondéroga.

Retour par Ausable Chasm et Plattsburgh.

Les voyageurs munis d'un ruban qui leur sera fourni au départ pourront entrer gratuitement dans le parc de Ticondéroga.

Drapeaux et cartes routières seront aussi distribués.

Il importe de noter que le voyage sera d'autant plus intéressant que l'on aura eu soin de revoir son histoire.

Ernest CASTONGUAY, O.M.I.

Réunion des anciens du collège de Ste-Anne de la Pocatière

L'amicale a fixé sa réunion annuelle au mercredi 1er juillet. Tous les anciens de Ste-Anne sont cordialement invités. M. Georges E. Carroll, président de l'Union amicale, présidera.

NECROLOGIE

BERTRAND — A Montréal, le 24, à 67 ans, Adolphe Bertrand.

Gazette maritime Les éclaireurs des vétérans s'embarquent demain à Montréal

Dès demain, des Canadiens anciens combattants, chargés de voir au logement des quelque six mille anciens combattants qui feront le pèlerinage de Vimy le mois prochain, s'embarqueront pour l'Europe. Ces éclaireurs feront des arrangements avec les hôtels et les services de transport. Les vétérans visiteront Paris et Londres. Dans les deux villes, ils défilèrent en public.

Le Canada n'achète pas assez de l'Italie

Au cours d'un déjeuner servi à bord du cargo italien *Capo Lena*, le consul général d'Italie au Canada, le commandeur L. Petrucci, a insisté sur l'équilibre de la balance commerciale entre le Canada et l'Italie. Il a fait observer que l'Italie achète de grandes quantités de matières premières au Canada, mais que le Canada achète peu de l'Italie en retour. Si le Canada veut de l'Italie poursuivre ses achats, dit-il, il serait bien que le Canada accroisse le volume de ses achats en Italie.

Les Buchan sur la "Duchess of Atholl"

Le paquebot *Duchess of Atholl*, du Pacifique Canadien, a quitté Montréal ce matin avec 1,100 passagers. C'est un nombre considérable. Parmi eux, on remarque Mme H. Buchan, Mlle Anna Buchan et J.-W. Buchan, mère, sœur et fils de Son Excellence le gouverneur général du Canada, lord Tweedsmuir.

L'explorateur Amos Burg

M. Burg, explorateur et écrivain, dont le *National Geographic Magazine* a raconté les aventures, a rendu visite à M. G.-A. McNicholl, agent général du service des voyageurs du Canadien National, pour se renseigner sur le service des navires du C.N. sur la côte du Pacifique, aux environs de la Reine-Charlotte. M. Burg se propose de tourner plusieurs bandes pelliculaires et d'écrire plusieurs articles sur cette partie de notre pays.

Le niveau de l'eau

Le niveau de l'eau dans le port se maintient au-dessus de 32 pieds. L'an dernier il était de quelques pouces plus bas à cette date.

Les pèlerinages d'Amérique à Lourdes plus nombreux cet été

Lourdes se prépare à recevoir un nombre considérable de pèlerins des États-Unis, au cours de l'été 1936. Quatre de ces pèlerinages américains sont du reste déjà organisés. Le premier est celui du Chapitre de New-York, les "Chevaliers de Christophe Colomb", qui doivent s'embarquer à bord du transatlantique français, le "Champlain", le samedi 11 juillet. A leur arrivée en France, les Chevaliers se rendront à Lisieux, au tombeau de la petite Ste-Thérèse, puis à Paris; de là, à Nevers, mourut Ste-Bernadette, puis à Lourdes. C'est M. Thomas A. Broderick, secrétaire exécutif du chapitre, qui est chargé de l'organisation du voyage. En quittant Lourdes, les "Chevaliers de Christophe Colomb" se rendront à Rome, où ils auront audience du Pape Pie XI.

M. John Hilpert, directeur de la Propagation de la Foi à Brooklyn, a été désigné par Mgr Thomas L. Molloy pour prendre la direction du quatrième pèlerinage diocésain annuel à Lourdes. Il sera assisté par l'abbé James J. Saunders. Les pèlerins de Brooklyn quitteront New-York le jeudi 23 juillet à bord du transatlantique français "De France". Ils resteront à Lourdes les 1er, 2 et 3 août, et Mgr Hilpert dira la messe devant la fameuse grotte où, en 1858, la Vierge apparut à Bernadette Soubirous et lui dit: "Je suis l'Immaculée-Conception".

En même temps que ce pèlerinage, Lourdes recevra la visite d'un autre groupe d'Américains, composé d'une délégation de 24 des États d'Amérique.

Ces Américains viennent sous la direction de M. William V. McCarthy.

D'autres pèlerins sont également attendus à Lourdes en juillet; ils seront conduits par les Pères Carmélites de New-York. Ils célébreront à Lourdes l'"Indépendance Day" (fête nationale américaine) en présence de Mgr Gerlier, évêque de Lourdes et de Tarbes.

Enfin, on annonce que l'*American Legion*, ainsi que d'autres groupes d'anciens combattants, se rendront à Lourdes le 11 septembre. Les légionnaires se joindront à leurs nombreux camarades étrangers, venus de tous pays, même d'Allemagne et d'Autriche, pour prier solennellement pour la paix. On compte qu'il n'y aura pas moins de 150,000 anciens combattants à Lourdes en ce jour anniversaire de la fin des hostilités.

Le Cardinal Villeneuve, Archevêque de Québec, qu'accompagnera une délégation de 300 à 500 anciens combattants, a promis de venir également à Lourdes à cette occasion. En 1934, lors d'une semblable manifestation en faveur de la paix, la délégation anglaise ne comprenait pas moins de 500 anciens combattants (dont six décorés de la "Victoria Cross"), la plus haute distinction militaire britannique; ou Londres annonce que, cette année, la participation anglaise sera deux fois plus importante. La Belgique, l'Italie, l'Autriche, la Tchéco-Slovaquie et le Portugal, se feront également représenter.

Renvoi d'employés du port de Montréal

Un certain nombre d'employés du port de Montréal, de 15 à 52, ont reçu l'avis que leurs "services" ne seraient plus requis à compter du 30 juin prochain. Depuis quelques mois, la Commission du port a confié de temps en temps des employés. La plupart toutefois n'étaient pas à l'emploi de la Commission avant 1930.

A l'Académie française

Réception de Georges Duhamel

Paris, 26 (G.P.-Havas). — La réception de Georges Duhamel à l'Académie française a eu lieu hier après-midi, selon le cérémonial ordinaire. Les parrains de M. Duhamel étaient MM. Georges Lecomte et François Mauriac. Le public qui s'écroulait dans les galeries a longuement applaudi le nouvel académicien à son entrée sous la coupole.

Jeune encore, grand, légèrement voûté, le visage rond et glabre, le crâne rasé, les yeux vifs derrière des lunettes, il commence d'une voix sourde son discours d'homme de lettres auquel il doit à la fois saluer la mémoire du romancier catholique René Bazin et celle de l'historien G. Lenotre, celui-ci étant décédé avant d'avoir pu succéder officiellement à René Bazin. Dès le début, il s'échappe du cadre proprement académique. Il exprime en style d'un homme net et il ne s'embarrasse pas des formules ampoulées coutumières à ce lieu et s'il sacrifie nécessairement à la tradition par l'éloge de ses prédécesseurs, il le fait non par une analyse polie de la formation et des œuvres de Bazin et de Lenotre mais en donnant à ces deux probos ouvriers des lettres leur part dans "la tourmente des idées" qui agite les forces intellectuelles françaises. Dans Bazin, qu'il n'a pas connu, il admire "la constante, l'exacte unité" de son œuvre et de sa vie, il le salue et aime en lui surtout "l'homme de foi", et mieux "l'homme de la grâce". "Heureux, dit-il, les causes qui suscitent de tels serviteurs". Après avoir loué les dons du romancier et du poète, il marque le fossé qui sépare l'ancienne génération à qui il envie "les dons de certitude" et les générations nouvelles, la génération de la guerre en particulier, qui "ont cruellement éprouvé le drame qui met aux prises le génie et ses propres ouvrages". Les problèmes sociaux montraient alors à la lumière du laboratoire une apaisante bénignité. Pas une querelle que le savoir ne dut purger. Pas un abîme que la raison ne parvint à rendre habitable. Surprenante époque. Le tocsin de 1914 a mis fin pour nous à cette délectation. Le portrait de l'historien que fut Lenotre — qu'il n'a pas connu non plus — lui donne de nouveau l'occasion d'acquiescer l'antithèse, hier et aujourd'hui. Il accuse d'un puissant écho: "La jeunesse n'est pas si comblée dans notre époque difficile qu'on puisse lui faire grief et de ses inquiétudes et de ses espérances". En passant, il s'adresse à la jeunesse française, sur qui il a une influence prépondérante: "Entre une pensée séduisante et une pensée prudente, dit-il, il est peut-être naturel que des forces juvéniles optent pour la témérité. Mais où est la témérité? Je réponds: Loin de la panique".

M. Henry Bordeaux a répondu à M. Duhamel par un discours de haute tenue qui a mis fin à cette réception qui comptera parmi les fastes de l'Académie française.

Le personnel du séminaire de St-Hyacinthe

St-Hyacinthe, 26 (D.N.C.) — Les changements annuels, dans le personnel du séminaire de St-Hyacinthe, ont eu lieu peu après la sortie des classes, selon la coutume établie. Le conseil de direction de la maison, pour la prochaine année scolaire, sera le même que l'an dernier. Il se compose de M. le chanoine J.-B.-O. Archambault, supérieur; M. l'abbé Arthur Vézina, directeur; M. le chanoine J.-A. Dubreuil, procureur; MM. les abbés Joseph Lafertière, membre du conseil et professeur d'histoire; Alcide Roy, directeur des élèves; Rosario Vadnais, préfet des études; Philippe Auger, économiste. Neuf jeunes prêtres quittent cette année le séminaire pour le ministère. Ce sont MM. les abbés Emile Ravennet, Armand Girard, Albert Sallé, Aimé Mathieu, Louis Jodoin, Ernest Lapierre, Henri Fournier, Omer Jodoin et Joseph Bérubé. M. l'abbé Léo Sansoucy, qui vient de terminer ses études de lettres à l'Université de Montréal, ira étudier en Europe.

A Genève

Genève, 26 (A.P.) — Le ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne, M. Eden, présidera demain, annonce-t-on, la séance d'ouverture du conseil de la Société des nations. L'ordre du jour de la session du conseil comporte quatre points: la question de la minorité assyrienne en Syrie; l'élection de deux juges à la Cour de Justice Internationale de La Haye; la violation du traité de Locarno par l'Allemagne; le problème italo-éthiopien.

Incendie à Saint-Jude

St-Hyacinthe, 26 (D.N.C.) — Un incendie qui eut pu prendre les proportions d'une conflagration, mais que l'absence de vent permit de maîtriser rapidement, s'est déclaré hier matin à St-Jude, comté de St-Hyacinthe, à quelque 12 milles à l'est de cette ville. Les dommages sont néanmoins de \$6,500, au bas mot. Le feu origina dans les dépendances de M. L. P. Chabot, marchand et maître de poste, et détruisit de fond en comble sa propriété, magasin et maison privée. Les pertes de M. Chabot sont d'environ \$6,000. Une grange appartenant à M. Joseph Dupuis, boulanger et maire du village, fut également rasée; M. Dupuis perdit de \$400 à \$500. Le feu fut signalé hier matin vers 4 h. 40 et l'alarme fut donnée immédiatement. Le village est heureusement pourvu d'un service de pompes et les citoyens se mirent tout de suite en devoir de combattre l'incendie. Favorisés par une absence totale de vent, les éurent raison des flammes en une couple d'heures. A huit heures, hier matin, tout danger de propagation était disparu.

Mort de l'abbé G. Laquerre

L'ancien curé de Sainte-Ursule est décédé aux Trois-Rivières à 73 ans

Les Trois-Rivières, 26. (D.N.C.) — M. l'abbé Gaudiosse Laquerre, prêtre retiré, est décédé ce matin, à l'hôpital St-Joseph, à 73 ans. M. l'abbé Gaudiosse Laquerre, né à Ste-Anne de la Pêrde, comté de Champlain, le 12 février 1863, de Pierre-Uldéric Laquerre, cultivateur, et de Marie-Céline Juneau, fit ses études classiques au Séminaire de Nicolet et sa théologie aux Trois-Rivières. Ordonné à Ste-Anne de la Pêrde par Mgr L.-F. Lafleche, le 16 août 1891, Vicaire à St-Stanislas (1891-1894), à St-Didace (1894-1895), à Louiseville (1895-1897), curé de St-Charles de Mandeville (1897-1920), où il construisit un presbytère en 1902; curé de Ste-Ursule (1920-1931). Retiré depuis 1931 à l'hôpital St-Joseph des Trois-Rivières. Bacheliers ès arts de l'Université Laval (1888).

Blum, Eden et Delbos confèrent à Paris

Paris, 26 (S.P.A.) — A l'ambassade de Grande-Bretagne, il y a quelques heures, le président du conseil Blum et le ministre des affaires étrangères Delbos ont dîné avec le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, Eden. Leur conversation a porté sur les principaux problèmes dont la Société des nations s'occupe au cours de la session extraordinaire qu'elle commencera bientôt. Après le dîner, M. Blum a déclaré que M. Delbos et lui étaient satisfaits de l'échange de vues qui venait d'avoir lieu entre M. Eden et eux. MM. Eden et Delbos sont partis pour Genève dans le même train. Et dans ce train, il y avait le négus Haïlé Sélassié. M. Blum se rendra à Genève samedi.

L'église Saint-Jacques

BENEDICTION ET INAUGURATION DIMANCHE PROCHAIN

L'inauguration de la nouvelle église Saint-Jacques, reconstruite sur ses ruines, aura lieu dimanche prochain.

Son Excellence Mgr Deschamps, évêque auxiliaire de Montréal, bénera le nouveau temple. Mgr Charrier, vicaire général, célébrera une messe pontificale à 11 heures. Au prône, M. le curé Maximilien Labombe, suplicien, fera quelques réflexions de circonstance et Mgr Deschamps montera en chaire. Les messes, autres que celle de 11 heures, seront célébrées dans les chapelles ordinaires de la paroisse dimanche prochain.

Messages de félicitations au P. C.

A L'OCCASION DE SON CINQUANTAIRE

De nombreux messages de félicitations ont commencé à arriver au bureau chef du Pacifique Canadien, à Montréal, à l'occasion du 50ème anniversaire de l'inauguration du service ferroviaire transcontinental, que cette compagnie célèbre dimanche, le 28 courant, par une cérémonie commémorative à la gare Windsor, au départ du train de Vancouver.

Au nombre de ces télégrammes de félicitations et de bons souhaits adressés à sir Edward Beatty, président du Pacifique Canadien, il en est qui viennent des plus hautes personnalités du monde des chemins de fer, des divers pays de l'Empire et même de l'étranger. On remarque tout particulièrement les messages du ministre des Chemins de fer du Japon, du ministre des Finances de Hong-Kong, du premier ministre suppléant des Nouvelles Galles du Sud et des présidents de plusieurs grandes compagnies de chemins de fer de Grande-Bretagne et de l'Australie. Le message de Yonezo Maeda, ministre des chemins de fer de l'Empire Nippon, se lit comme suit:

"A l'occasion de la commémoration du départ de Montréal, en 1886, du premier train transcontinental canadien, je désire vous offrir mes sincères félicitations et vous exprimer ma profonde admiration pour les services que votre chemin de fer a rendus à la cause de la civilisation au cours de cette longue période d'années. Je souhaite à votre compagnie une prospérité sans cesse croissante".

Sir Josiah Stamp, président du London, Midland and Scottish Railway, d'Angleterre, n'est pas moins chaleureux dans son message. Il rappelle le voyage du train-exposition "Royal Scot" sur le réseau du Pacifique Canadien, il y a quelques années.

La manifestation qui s'organise pour dimanche soir à la gare-Windsor des autorités du Pacifique Canadien, suscite beaucoup d'intérêt et l'on attend ce qu'une grande foule se rende au départ du train-anniversaire à 8 h. 20 p.m. (heure d'été). Tout un programme a été préparé pour la circonstance. Y prendront part le maire Camille Houde, Madame la Mairesse, M. D.-C. Coleman, vice-président du Pacifique Canadien et un grand nombre de personnalités.

Des camions au lieu de chevaux

Québec, 26 (D.N.C.) — La ville de Québec apportera d'importantes améliorations au service de la brigade des incendies. L'exécutif a décidé, hier après-midi, de remplacer des voitures à traction animale par des camions. Elle a autorisé l'achat de cinq camions qui seront distribués dans les différents postes de pompiers de la ville. Le comité a décidé, de plus, d'offrir en vente les 20 chevaux, dont on se servait auparavant. Des sous-missions seront demandées tant pour l'achat des camions que pour la vente des animaux.

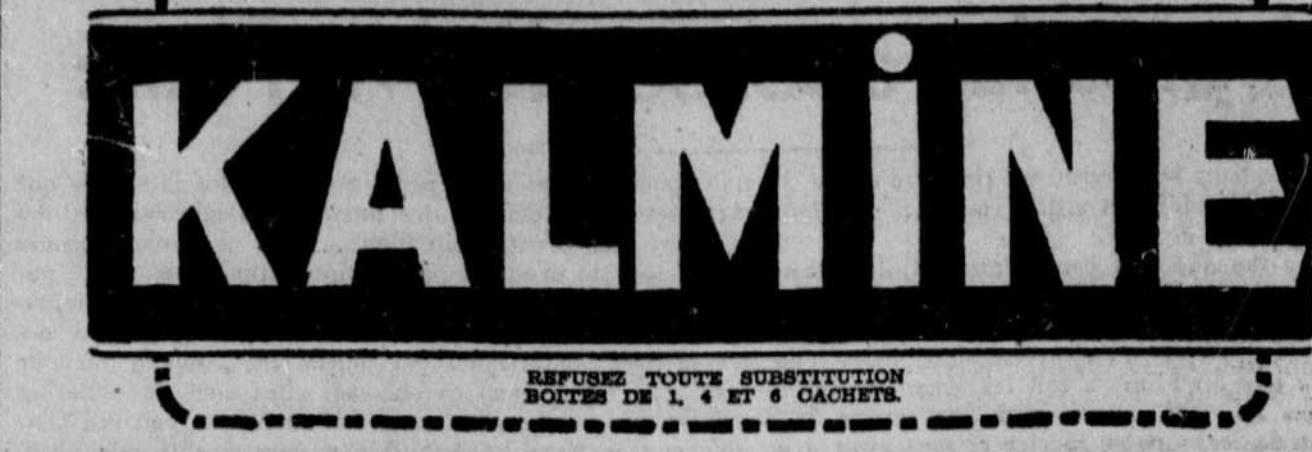


Se trouve dans toutes les pharmacies
Concessionnaire au Canada:
J.-Alfred Oumet,
84 est, rue St-Paul, Montréal

Mal de tête Rhumatisme Douleurs
Névràlgie Mal de dents périodiques
N'APPRÉHÉTEZ JAMAIS LE CORUR

IL N'Y A PAS

de douleur qui résiste à l'action énergique d'un cachet KALMINE. Si donc, vous souffrez de douleurs, quels qu'en soient le siège et la cause, prenez un cachet KALMINE et, rapidement, en quelques moments, votre mal "cessera". KALMINE calme sans déprimer; il est efficace, inoffensif, économique.



REFUSEZ TOUTE SUBSTITUTION
BOITES DE 1, 4 ET 6 CACHETS.

LE ZODIAQUE "35"

A PUBLIE LES OUVRAGES LES PLUS RETENTISSANTS DE L'ANNEE

Actuellement parus:

ARMAND LAVERGNE: Trente ans de vie nationale	5e mille
L'abbé LIONEL GROULX: Orientations	5e mille
ROBERT RUMILLY: Chefs de file	3e mille
AGEDIUS FAUTEUX: Le duel au Canada	2e mille
MARIUS BARBEAU: Au cœur de Québec	2e mille
ROBERT CHOQUETTE: La fabuliste La Fontaine à Montréal	2e mille
EUGENE ACHARD: Les Northmans en Amérique	2e mille
L'abbé ALBERT TESSIER: Ceux qui firent notre pays	2e mille

En vente au "Devoir", 75 sous franco; abonnement aux douze volumes, édition de luxe: \$10.00.

Encourageons les nôtres
ACHETEZ VOS CADEAUX
chez les bijoutiers

ROY & FRERES Ltée

Salon d'Optique

1658 est, rue Mont-Royal
7692, rue St-Denis
MONTREAL

Les Bédouins de Transjordanie

PROJET DE MARCHÉ SUR JERUSALEM

Amman, Transjordanie, 26 (A.P.) — Les chefs de nombreuses bandes de Bédouins dont l'effectif total s'élèverait à 100,000 guerriers, se proposent de marcher sur Jérusalem pour se porter à l'aide de leurs frères arabes de Palestine. Plus de 200 chefs et chefs de bande se sont réunis pour faire connaître leurs intentions à l'émir Abdoullah de Transjordanie.

Concours électoral

BIENTOT DANS LE "DEVOIR"

Le livre des mystères

LEO PAUL DESROSIER

Même avant que la critique dise son mot sur cette œuvre nouvelle que les amis de Nord Sud marquent leur encouragement à l'auteur, en achetant *Le livre des mystères*.

Si vous allez en Europe profitez de la

REDUCTION de 40 pour cent

sur tous les chemins de fer de France y compris trajet du port d'arrivée à Paris

Sur présentation d'une carte de légitimation à obtenir obligatoirement avant le départ d'Amérique en s'adressant au

DEVOIR -- VOYAGES

430, Notre-Dame est - HA. 1241 Montréal

Billets émis pour tous les services océaniques au tarif des compagnies.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

Vient de paraître:

3ème édition 12ième mille

Osons!

par J.-H. Marcotte

Au cours de vos journées de congé ou de vacances, lisez, relisez et faites lire ce programme de REDRESSEMENT NATIONAL.

En vente au "Devoir" — L'exemplaire 25 sous.

VIENT DE PARAÎTRE:

"Mesure de notre taille"

(par VICTOR BARDEAU)

L'opinion de la critique et des lecteurs

L'ECLISE:

"Si on se ressaisait, "Mesure de notre taille" et l'esprit qui l'anime ont une grande part de mérite".

L'UNIVERSITE:

"Personne ne pourra désormais parler de notre problème économique sans se référer à ce livre comme à un document de base, à un point de départ."

"C'est étonnant, mais c'est la vérité."

L'AGRICULTURE:

"Ce livre est toute une révélation; il vaut pour le moins dix fois le prix demandé."

LA JEUNESSE:

"Plus tôt nos compatriotes ouvriront les yeux, plus tôt la réaction qui doit inévitablement se produire se produira."

"MESURE DE NOTRE TAILLE"

Jours de plaisir à BANFF

LAC LOUISE
LAC EMERAUDE

DANS LES Montagnes Rocheuses —

3 VACANCES EN UNE!

Dans les Rocheuses, cet été, vous pouvez prendre 3 vacances en une, en adjoignant consécutivement au voyage de Banff au lac Louise et au lac Louise au lac Emerald. Allez vous reposer ou pratiquer les sports dans ce paradis alpestre, rendez-vous des touristes de toutes les parties du monde — jouer au golf, au tennis, faire de l'équitation, de la marche ou de la natation, etc. Excursions en autocar à prix modiques. Prix réduits pour séjours prolongés. "Stampede" de Calgary, 6-11 juillet; ralliement d'Indiens à Banff, 24-26 juillet; excursion à cheval, 31 juillet au 4 août; excursion à pied, 7-10 août; semaine de golf, 16-22 août.

NOUVEAUX PRIX RÉDUITS

pour Banff et le côté du Pacifique et retour, de Montréal

LA ROUTE DES GRANDS LACS (les mers d'eau douce du Canada)

BANFF

Billets délivrés du 15 juin au 15 août

Retour jusqu'au 30 sept.	
Voiture	\$74.05
Wagon-lit-touriste	\$81.05
Wagon-lit-ordinaire	\$73.35
Wagon-lit-ordinaire	\$66.05

WAGONS-LITS ORDINAIRES

Wagon-lit-touriste \$89.10

Wagon-lit-ordinaire \$75.25

Plus le supplément de wagon-lit

Billets délivrés jusqu'au 30 sept. Validité de 45 jours pour le retour, sans toutefois aller au delà du 31 oct.

DANS LES ROCHEUSES

EXCURSIONS A FORFAIT

QUATRE JOURS

2 jours à Banff et 2 jours au lac Louise, avec visites au lac Moraine et au lac Emerald. Tous frais compris... \$88

SIX JOURS

2 jours à Banff, 2 jours au lac Louise, 1 jour de plus à Banff ou au lac Louise, au choix, et 1 jour au lac Emerald. Visites au lac Moraine. Tous frais compris... \$70

Les excursions commencent à Banff, 18 juin; à Field, 20 juin, jusqu'au 15 septembre, et comprennent chambres, repas et 126 milles en autocar. Ajoutez le prix du billet de chemin de fer à partir du point de départ.

Détails de tout agent du Pacifique Canadien, et à 201 rue Saint-Jacques ouest, Montréal.

Pacifique Canadien

marque une date dans notre vie nationale. C'est un livre vrai, humain, optimiste que tous les Canadiens français doivent lire, faire lire et méditer. En vente au service de librairie du "Devoir", un dollar franco.

— CALENDRIER —
 Demain: SAMEDI, 27 juin 1936
 De l'oct. de saint Jean-Baptiste, semid.
 Lever du soleil, 4 h. 13.
 Coucher du soleil, 7 h. 52.
 Pleine lune, le 5, à 28 m. du matin.
 Dernier quart, le 12, à 7 h. 11 m. du matin.
 Nouvelle lune, le 19, à 2 h. du matin.
 Premier quart, le 26, à 2 h. 29 m. du soir.

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

BEAU ET FRAIS
 MAXIMUM ET MINIMUM
 Aujourd'hui maximum 58
 Minimum 44
 Demain maximum 54
 Minimum 40
 BAROMETRE: 10 h. a.m. 76.90
 Chiffres fournis par la Météo
 M.-R. de Montréal, 300-A St-Denis, Montréal.

Dix mille travailleurs manuels de l'arsenal de Saint-Nazaire sont en grève sous le drapeau rouge

Les matelots en grève à Marseille continuent d'"occuper" les navires

Saint-Nazaire, 26 (S.P.C.-Havas). — Quelque dix mille travailleurs manuels de l'arsenal de Saint-Nazaire, l'un des plus importants que possède la France, viennent de commencer une grève sur place et sous le drapeau rouge. Ils exigent l'application immédiate de l'accord Matignon, qui comporte une hausse des salaires et l'établissement de la semaine de 40 heures.

M. François Blanchon, sous-secrétaire d'Etat à la marine, est en route pour Saint-Nazaire.

Paris, 26 (S.P.A.). — A Marseille, les matelots qui sont entrés en grève il y a quelques jours exigent, avant de se remettre au travail, que leurs employeurs s'engagent

par écrit à remplir les promesses faites aux grévistes. Ils continuent d'"occuper" les navires, aux mâts desquels flottent le drapeau rouge hisse au début de la grève.

La Fédération du travail (il s'agit sans doute de la Confédération générale du travail) aide le gouvernement à régler les dernières grèves "sur place" et elle demande aux salariés de ne pas recourir à la grève avant d'avoir épuisé tous les autres moyens de conclure un accord avec les employeurs.

Il y a quelques heures, on disait que le nombre des grévistes, qui se serait élevé à un million il y a quelque temps, était descendu à 150.000.

Conférence de M. Victor Barbeau à Québec

Québec, 26 (D.N.C.). — M. Victor Barbeau, professeur à l'École des Hautes Etudes à Montréal, a donné une causerie hier soir, au Château Frontenac, au cours d'un grand banquet, qui a clôturé la célébration de notre fête nationale. L'auteur de *Mesure de notre taille* a exposé devant un auditoire nombreux et choisi, sa théorie sur le relèvement national du peuple canadien-français. Le conférencier ne croit pas au sentiment d'union et de tolérance entre les races de notre pays. Il veut le relèvement de notre nationalité par le développement de l'esprit français. Il ne croit pas au succès du "canadianisme" pour faire de nous un peuple de Canadiens français, mais il considère comme essentiellement nécessaire l'éclosion du sentiment français chez notre peuple.

M. Barbeau avait intitulé sa causerie: "Vivants et ombres". Il a souligné que ce n'est que par l'effort et l'action que la race continuera à demeurer ce qu'elle a déjà été dans le passé.

Transjordanie et Palestine

Londres, 26 (S.P.A.). — Des personnalités du ministère des colonies ont déclaré aujourd'hui que la Grande-Bretagne s'attend à des troubles en Transjordanie, parce que ce pays a eu de mauvaises moissons et parce que les troubles de la Palestine y ont des répercussions. Ils ont ajouté que la Grande-Bretagne a pris toutes les mesures qui s'imposent pour faire face à la situation.

Jérusalem, 26 (S.P.A.). — Des Arabes ont fait dérailler un train sur la ligne Jérusalem-Lydda-Haifa, aujourd'hui, et causé par le fait la mort d'un mécanicien et d'un soldat. Après le déraillement, il y a eu un combat entre les gardes du train et les Arabes. Il paraît que ceux-ci ont subi de lourdes pertes.

120.000 grévistes

Bruxelles, 26 (S.P.A.). — Des autorités estiment à 120.000 le nombre des travailleurs qui sont encore en grève en Belgique.

Première messe à Québec

Québec, 26 (D.N.C.). — Les paroissiens de Saint-François d'Assise seront témoins dimanche prochain, d'une belle cérémonie religieuse, à l'occasion de la première messe solennelle du R. P. Charles Hébert, M.S.C., ordonné le jour de la Saint-Jean-Baptiste, à Watertown, N.J.

Le sermon de circonstance sera prononcé par le R. Père Carmel, O.F.M.

A Jonquière

Québec, 26 (D.N.C.). — La mise en nomination a eu lieu hier pour les élections municipales de la ville de Jonquière.

Tous les électeurs ont été élus par acclamation. A la mairie il y a une lutte entre MM. J.-E. Bergeron et Lucien Vincent. La votation aura lieu le 2 juillet. Les électeurs élus par acclamation sont: MM. Adèle Larouche, Edmond Maltais, Arthur Lepage, Jos. Girard, Adèle Boily, Philippe Deschênes, Philippe Simard et Lorenzo Lesperance.

EN VACANCES faites-vous suivre par LE DEVOIR

Canada	
1 semaine	.20
2 semaines	.35
3 semaines	.50
1 mois	.60
2 mois	1.00
Etats-Unis	
1 semaine	.25
1 mois	.75
3 mois	2.00

Faire remise par chèque au pair ou mandat, au "Devoir", C.P. 4020, Montréal (abonnements).

La taxe de vente et l'impôt sur le revenu ont donné un revenu net de \$4,554,054, en 1935-36

Montréal a versé \$4,171,110 et sa part dans le revenu sera de \$3,906,877

Le comité exécutif de la ville de Montréal a autorisé, ce matin, M. L. F. Philie, directeur des finances de la ville, à distribuer aux diverses municipalités unies à Montréal, pour les fins de taxe de vente et d'impôt municipal sur le revenu, leur dû.

Du 1er mai 1935 au 30 avril 1936, le revenu brut de la taxe de vente et de l'impôt sur le revenu, a été de \$4,903,858, soit \$3,480,699 pour la taxe de vente et \$1,423,159 pour l'impôt sur le revenu. Comme les dépenses se sont chiffrées à \$349,804, soit 3.4% du revenu brut, il reste à partager un revenu net de \$4,554,054.

Ville de Montréal
 La ville de Montréal a perçu un revenu brut de \$3,515,083 ou 95.2% de la taxe de vente, et \$478,027, ou 6.6% de l'impôt sur le revenu, soit un total de \$4,171,110. Les dépenses ont été de \$299,104, ce qui laisse un revenu net de \$3,894,006.

Sur la somme totale des revenus perçus dans toutes les municipalités intéressées, Montréal a droit à un pourcentage de 85.7%, soit \$2,986,057 de la taxe de vente, et \$1,220,913, pour l'impôt sur le revenu. Ce qui fait un total de \$4,206,970 et dépenses déduites, un revenu net de \$3,906,877.

Westmount
 La ville de Westmount a perçu un revenu brut \$39,124 pour la taxe de vente et \$419,684 en impôt sur le revenu. Les dépenses ayant été de \$32,727. Le revenu net perçu se trouve de \$426,081.

En retour, Westmount recevra pour sa part, \$88,409, pour la taxe de vente et \$36,143 pour l'impôt sur le revenu, soit un total de \$114,552, soit \$310,409 de moins que la ville aura versé pour ces deux impôts.

Outremont
 La ville d'Outremont a perçu \$28,962 pour la taxe de vente et \$81,433 en impôt sur le revenu. Les dépenses ayant été de \$7,874, cela

fait un total de \$102,321 en revenus bruts nets.

En retour, Outremont recevra \$104,525 pour la taxe de vente et \$42,737 pour l'impôt sur le revenu, soit une somme globale de \$147,262, ou \$45,217 de plus que la ville n'aura payé.

Verdun
 Cette ville se trouve très favorisée. Elle a perçu \$81,974 en revenus bruts de la taxe de vente et \$1,437 de l'impôt sur le revenu. Comme les dépenses ont été de \$5,950 la ville a donc perçu un revenu brut net de \$77,462.

En retour, la ville de Verdun reçoit \$221,581 comme sa part de la taxe de vente et \$90,598 comme sa part de la taxe sur le revenu, soit une somme globale de \$289,911, soit pratiquement \$200,000 de plus qu'elle n'a payé.

Les autres villes
 La ville de Mont-Royal a perçu \$5,501 de revenus bruts nets et deux taxes, et reçoit pour sa part \$10,383.

La ville de Montréal-Est a perçu \$1,546 en revenus bruts nets et recevra \$10,702.

La ville de Pointe-aux-Trembles a perçu en revenus bruts nets la somme de \$2,375 et recevra \$14,163.

Montréal-Ouest a perçu \$16,981 et recevra \$15,210.

Saint-Laurent a perçu \$4,610 et recevra \$25,502.

Saint-Michel a perçu \$121 et recevra \$7,286.

Montréal-Nord a perçu \$1,453 et recevra \$21,586.

Les contributions par les villes de Lachine, Hampstead, Villes Saint-Pierre, LaSalle et autres pour l'impôt sur le revenu ont été de \$22,948.

La taxe de vente a rapporté une moyenne de \$250,000 par mois. Le plus gros mois a été décembre 1935, soit \$409,387.

Les dépenses générales comprennent \$96,845 comme salaires, \$20,070 comme impression et papeterie, et \$53,573 comme équipement de bureaux.

Le syndicalisme chrétien en France

Déclaration d'un chef de la C.F.T.C. à l'agence Havas

Paris, 26. (P.C.-Havas). — Le syndicalisme chrétien continue plus fort et plus ferme que jamais. Le représentant de l'Agence Havas recueille cette déclaration auprès de l'un des principaux dirigeants de la Confédération Française des Travailleurs Catholiques, dont le bureau vient de se réunir à Paris. Au cours des dernières grèves syndicales, les travailleurs chrétiens ont observé presque partout une attitude identique: d'une part, ils se solidarisent avec les grévistes dont presque toutes les revendications figurent depuis de nombreuses années dans leur programme et d'autre part, ils déclarent récemment conformes à l'esprit des enseignements pontificaux. En pratique les syndiqués chrétiens se trouvent donc, dans la plupart des cas, appelés à mener la lutte côte à côte avec les membres de la Confédération Générale du Travail, qui sont généralement des sympathisants socialistes ou communistes. Ils furent associés aux mêmes délibérations et, bien entendu, à la signature des contrats collectifs.

Mieux encore, une importante fraction de la C.F.T.C. a vrai dire une fraction minoritaire, mais elle a jusqu'à présent occupé des usines était conforme à la légalité du moins à l'enseignement de l'Eglise, qui, depuis la publication de l'encyclique *Rerum Novarum*, reconnaît aux travailleurs le droit de partager avec les détenteurs de capitaux la propriété des instruments de travail. Un appel retentissant du cardinal Verdier, archevêque de Paris, en faveur d'un "ordre social nouveau" donna une sorte de consécration épiscopale à ce rapprochement entre syndiqués d'inspiration catholique et syndiqués d'inspiration socialiste. Si cette tactique eut de précieux avantages, elle présente rapidement un inconvénient majeur, que l'un des membres de la Confédération française des Travailleurs catholiques formulait ainsi devant nous: "Il est incontestable que la Confédération Générale du Travail a la prétention de s'arroger le monopole du syndicalisme. A la faveur des derniers événements elle s'efforcera d'absorber les syndicats chrétiens. Or, la conception de l'unité ouvrière relève d'une idéologie déclassée en contradiction complète avec les exigences d'une conscience catholique.

Certes, aucun effort n'est tenté par le C. G. T. pour nous détacher de nos convictions religieuses ou pour entraver la libre manifestation de notre foi. Mais être catholique ne consiste pas seulement à aller à la messe et à respecter les pratiques religieuses. Pour mériter le nom de catholique, il faut manifester dans tous les actes de sa vie publique et privée, qu'on a su se nourrir de l'enseignement de l'Eglise et de l'esprit de l'Évangile. Or, il est impossible de satisfaire à cette condition dans des syndicats avec lesquels nous pouvons certes collaborer pour la défense de nos intérêts légitimes, mais dont l'action générale est contraire à notre doctrine.

— Ce doit être le petit nombre? — Oui. A ce sujet, je puis vous dire que du temps que le travail était permis le dimanche — jour où le salaire était double — il y avait le groupe qu'on appelait les "sars de la place Jacques-Cartier". Ils "vachaient" toute la semaine et ne travaillaient que le dimanche. Leur journée leur rapportait assez pour flâner les autres six jours. Aujourd'hui, il y en a encore qui sont assez peu vaillants et assez peu ambi-

trine de collaboration des classes." C'est pour toutes ces raisons que le bureau de la Confédération française des travailleurs chrétiens vient de tenir à Paris une réunion capitale, au cours de laquelle des directives précises furent données à tous ses syndicates: activer le recrutement, décourager toute tentative de noyautage ou de fusion avec la confédération générale du travail afin d'affirmer l'originalité de la doctrine et l'indépendance d'action du syndicalisme catholique.

Il faut ajouter que les dirigeants de la C. G. T. ne font nullement mystère de leurs intentions que leurs représentants de la Confédération française des travailleurs catholiques. C'est ainsi que M. René Bélin, secrétaire-adjoint du Bureau confédéral, nous déclarait récemment: "Le respect des convictions religieuses a été une fois assuré, je ne comprends pas ce qui peut justifier l'existence de syndicats distincts pour les travailleurs catholiques". Et il nous citait, à l'appui de sa thèse, un certain nombre de catholiques notoires, comme le professeur Maurice Lacroix, qui comptent déjà parmi les militants les plus actifs de la Confédération générale du travail.

Chez les débardeurs

Déclaration du président de l'Union nationale indépendante

L'Union nationale indépendante des débardeurs de l'île de Montréal fonctionne à merveille, selon ce que nous déclare ce matin son président, M. J.-B. Labelle.

Notre Union groupe maintenant plus de trois mille membres, dit-il. Elle est désormais solidement établie. Chaque jour d'anciens membres de l'Association des débardeurs syndiqués viennent s'ajouter à nous. Les syndiqués ont cherché pendant quelque temps à nous faire un peu de misère, mais aujourd'hui ils se rendent compte que la partie est perdue. Peu à peu les rangs de l'autre groupement s'éclaircissent et dans quelque temps un unique groupement de débardeurs existera, celui de l'Union nationale indépendante.

Mais, est-ce que vous pouvez assurer du travail à tous les débardeurs?

— Il se produit une élimination qu'on peut appeler naturelle, répond M. Labelle. Il y a deux catégories de débardeurs ou d'hommes qui se disent débardeurs que l'Union ne peut garder parmi ses membres. Tout d'abord, ceux qui n'ont pas la résistance physique sont vite discernés par les contrôleurs et sont forcément refusés. Le travail du débardeur est dur. L'autre catégorie est celle que j'appellerai les paresseux. Il y a des débardeurs qui travaillent seulement deux jours par semaine, parfois une seule journée, tout juste pour avoir de quoi vivre.

— Ce doit être le petit nombre? — Oui. A ce sujet, je puis vous dire que du temps que le travail était permis le dimanche — jour où le salaire était double — il y avait le groupe qu'on appelait les "sars de la place Jacques-Cartier". Ils "vachaient" toute la semaine et ne travaillaient que le dimanche. Leur journée leur rapportait assez pour flâner les autres six jours. Aujourd'hui, il y en a encore qui sont assez peu vaillants et assez peu ambi-

— ? ? ? ? —

Concours électoral

BIENTOT DANS LE "DEVOIR"

Le prix Colin

M. Jean Langlois, du collège de l'Assomption, en est le titulaire pour la philosophie, et M. Vianney Décarie, du séminaire de Sainte-Thérèse, pour la rhétorique.

MM. Jean Langlois et Vianney Décarie remportent respectivement le prix Colin de philosophie et le prix Colin de rhétorique, aux examens du baccalauréat qui viennent d'avoir lieu dans les collèges et séminaires affiliés à l'Université de Montréal.

M. Jean Langlois est le fils de M. Aimé Langlois, notaire, ancien député, de Varennes; M. Vianney Décarie est le fils de M. Anatole Décarie, de Sainte-Thérèse. M. Langlois est élève du collège de l'Assomption et M. Décarie, du séminaire de Sainte-Thérèse.

M. Langlois est arrivé premier dans toutes les matières du baccalauréat. On considère, dans les milieux universitaires, que c'est la première fois depuis longtemps, sinon la première de toutes, qu'un élève de philosophie se classe premier dans toutes les matières.

Quant au séminaire de Sainte-Thérèse, c'est la troisième année consécutive qu'un de ses élèves remporte le prix Colin de rhétorique.

La correction des examens du baccalauréat s'est faite cette année au séminaire de Joliette sous la surveillance de M. le chanoine Emile Chartier, vice-recteur, doyen de la Faculté des lettres.

Le "Devoir" publiera demain la liste des nouveaux bacheliers.

Plusieurs ont refusé le travail quand on leur offre. Il m'est arrivé d'être témoin de faits comme celui-ci. On demande neuf hommes pour telle besogne. Il a fallu deux jours pour les recruter, et pendant ces deux jours les débauchés s'écrasaient dans les salles de l'Union.

Mais, encore une fois, reprend M. Labelle, c'est le petit nombre. Les pressions sont éliminées comme les incapables. On n'accepte pas le renouvellement de leur contribution, de sorte qu'après trois mois ils sont automatiquement rayés des listes de nos membres.

La grande majorité de nos débauchés sont des hommes vaillants, résistants, fiers de leurs muscles. Leur travail répond à toutes les exigences des armateurs et compagnies. Le port de Montréal est certainement l'un des ports du monde où les débardeurs sont assez paisibles, où le travail s'exécute avec autant de rapidité et de soin.

Décrets du ministère Blum

Paris, 26 (A. P.). — Le conseil des ministres a donné hier son approbation aux décrets portant augmentation de 100 pour 100 de la solde des soldats et matelots et accroissement de leur allocation pour vivres. Leur solde est maintenant infime, 25 centimes par jour, soit environ un peu plus qu'un sou et demi. La nouvelle solde sera d'environ trois sous et leur, par jour.

Les ministres ont aussi approuvé l'abrogation de la plupart des décrets d'économie appliqués par le gouvernement Laval. L'abrogation favorise les catégories sévèrement atteintes des agents des services publics et des services concédés, ainsi que des anciens combattants. Entre autres choses, les agents des services publics sont exemptés de l'impôt de 10 pour 100, ce qui leur épargne la somme globale de 1 milliard de francs.

Enfin le gouvernement Blum a approuvé la nationalisation de la fabrication des armes de guerre et a autorisé un vaste programme de travaux publics, c'est-à-dire d'édification d'ouvrages d'équipement sanitaire, scientifique, sportif et touristique.

Le Sénat a accordé sa confiance au gouvernement Blum pour sa politique étrangère par un vote de 185 à 58.

Les avocats et la date des élections

Québec, 26. — Les Juifs et les jardiniers-marais ne sont pas les seuls à se plaindre de la date probable de la prochaine élection provinciale; voici maintenant que les avocats y vont de leur protestation. On sait que les Juifs ne voulaient pas du 15 août parce que c'est jour du Sabbat et que leur religion leur interdirait de voter. On sait également que les jardiniers-marais ne veulent pas non plus du 15 août parce que le samedi est jour de marché.

Les avocats, eux, ne veulent pas du 17 août parce que le congrès du Barreau canadien s'ouvre à Halifax le 18 août et qu'il leur serait impossible d'assister à l'élection se tenant le 17. Un groupe d'avocats délégués du Barreau de la province de Québec est allé rendre visite hier au premier ministre, M. Godbout, pour lui exposer la situation.

Concours électoral

BIENTOT DANS LE "DEVOIR"

La Politique

Le cabinet Godbout

Québec, 26. (C.P.). — Le premier ministre de la province, M. Adélard Godbout, a déclaré hier soir aux journalistes qu'il croyait qu'il valait mieux attendre à samedi pour annoncer la composition de son cabinet parce que tous les nouveaux ministres seraient dans la capitale ce jour-là et pourraient être immédiatement assermentés. En réponse à une question, M. Godbout a ajouté que le cabinet comporterait quelques nouvelles figures qui ne sont guère connues du grand public, mais qui représenteraient toutes les régions de la province et toutes les classes: ce sera un cabinet de nature à inspirer confiance à toute la population de la province.

M. Godbout a décidé de conserver pour lui le portefeuille de l'agriculture qu'il détenait dans le cabinet Taschereau.

Le premier ministre devra consulter ses collègues avant de fixer la date de l'élection et la date de l'ouverture de sa campagne électorale.

La "Jeunesse nationale" de la Rivière-Beau

Rivière-Beau, Témiscouata. (Par courrier). — Les jeunes de la Rivière-Beau, comté de Témiscouata, viennent de former un groupement de "Jeunesse d'Union nationale", qui a tenu sa première réunion à la salle paroissiale dimanche dernier, le 21 juin. Les orateurs furent M. le Dr Louis Lévesque, M. le Dr Latulippe et M. le Dr L.-F. Dubé, candidat de l'Union nationale dans le comté à la dernière élection. M. Léo Dubé, président de la Jeunesse d'Union nationale, de la Rivière-Beau, présidait l'assemblée. On remarqua encore sur l'estrade: MM. Victor Aubut, A. Ouellet, Dumais, président de l'Union nationale de Gahano, Dominique Côté, président de l'Union nationale de Notre-Dame du Lac, et Jean-Thomas Gosselin, secrétaire de la Jeunesse d'Union nationale, de la Rivière-Beau.

M. le Dr L.-F. Dubé a insisté, dans son discours, sur le sens profond du mot *national* et demandé à ses jeunes auditeurs de s'inspirer de l'œuvre de M. l'abbé Groulx. M. le Dr Dubé a aussi fait la revue du travail sessionnel accompli par le député ministériel sortant de Témiscouata en disant qu'il faut au comté une machine à voter. Il a déclaré que la jeunesse ne peut rester indifférente aux luttes politiques lorsque nous sommes en train d'acquiescer à une dette épouvantable que les générations à venir devront acquiescer, que la population des campagnes émigre en masse vers les villes, que le rendement des terres devient de plus en plus insuffisant et que les trusts accaparent toutes nos richesses.

A Rimouski dimanche

Québec, 26 (D. N. C.). — L'Union nationale tiendra une grande assemblée régionale à Rimouski dimanche, le 28 juin prochain, à 2 h. 30 (heure avancée). Les orateurs seront MM. Oscar Drouin, organisateur de l'Union nationale, M. le Dr Philippe Hamel, M. Onésime Gagnon et M. A. Dubé, candidat de l'Union nationale dans le comté de Rimouski à l'élection du 25 novembre dernier.

M. Harry Quart

Québec, 26. (D.N.C.). — Il paraît que M. Harry Quart sera de nouveau candidat unioniste dans le comté de Québec-Ouest. Il fera la lutte à M. le notaire Charles Delagrave, député libéral sortant.

Les candidatures libérales pour les autres comtés de Québec ne se dessinent pas encore de façon précise. On parle de M. le chevalier Lucien Borne comme adversaire de M. le Dr Philippe Hamel. M. Jacques Casgrain a l'intention de se présenter dans Saint-Sauveur contre M. Pierre Bertrand, mais aucun nom n'est encore mentionné pour ce qui concerne le comté de Québec-Est.

On attend la décision de M. Lacroix

Québec, 26. — M. Elisée Thériault, C.L., l'un des pionniers de l'Action libérale nationale, ne s'est encore prononcé en faveur d'aucun des trois partis en lice. "J'attends", dit-il, "de connaître exactement ce qui s'est passé", nous a-t-il déclaré.

D'autre part, beaucoup de gens sont curieux de connaître la décision que prendra en définitive M. Edouard Lacroix et attendent qu'il se prononce pour se faire une opinion.

On sait que d'après une affirmation faite ici par M. Lacroix, ni M. Duplessis ni M. Gouin ne seraient responsables de la rupture.

M. Philippon dans Montmagny

Québec, 26 (D. N. C.). — Nous apprenons ce matin qu'un groupe fait des démarches pour obtenir que M. Horace Philippon, avocat, se présente dans Montmagny, sous la bannière de M. Paul Gouin, contre le maire Grégoire.

Offre de candidature à M. Raynault

Un groupe d'électeurs du comté de Mercier a offert, hier soir, à M. Adélard Raynault, conseiller municipal de Préfontaine, de se porter candidat oppositionniste, dans le comté de Mercier, aux prochaines élections provinciales.

M. Raynault a remercié les électeurs de Mercier de la marque de confiance qu'ils lui témoignent et leur a répondu qu'il considérerait leur démarche, d'ici une huitaine de jours, afin de permettre à certains éléments de se concilier.

Pour que les "fédéraux" ne s'en mêlent pas

L'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec a tenu son assemblée annuelle hier soir. Mlle Idola Saint-Jean présidait; elle a lu les lettres reçues en réponse aux messages envoyés à M. King et à M. Lapointe par cette organisation pour s'opposer à la nomination de M. Alexandre Taschereau au sénat. On a décidé d'envoyer un message à MM. King, Rinfret et Cardin pour les prier de ne pas prendre part à la présente campagne électorale dans la province.

La résolution adoptée à ce sujet déclare que les choses fédérales et les choses provinciales sont distinctes et demande aux ministres et aux députés fédéraux de ne pas prendre part à la campagne provinciale pour ne pas compliquer le difficile problème que la population devra résoudre. En voici le texte:

"Considérant la condition troublante dans laquelle s'ouvre la présente campagne électorale dans Québec;

"Considérant aussi que la question provinciale et la question fédérale sont deux questions absolument distinctes;

"Considérant qu'il serait pénible et tout à fait préjudiciable à notre race canadienne-française que l'influence des représentants fédéraux soit diminuée de quelques façons;

"Nous prions respectueusement les Ministres et les députés fédéraux de rester en dehors de la présente campagne, afin de ne pas compliquer le problème difficile que la population doit solutionner."

"Chacun doit assumer ses propres responsabilités et s'efforcer de restaurer au meilleur de sa connaissance notre vie provinciale."

M. Bercovitch sera candidat

M. Peter Bercovitch a déclaré hier soir qu'il serait de nouveau candidat dans le comté de Saint-Louis, qu'il représentait dans la dernière Législature. Depuis sa première élection en 1916 il a toujours représenté ce comté à Québec.

M. Joseph Bilodeau à la radio

Ce soir, de 7 h. 45 à 8 h., aux postes C.R.C.M., C.R.C.K. et C.R.C.H., causerie de M. Joseph Bilodeau, avocat à Québec, sous les auspices de l'Union nationale.

L'Action libérale nationale à la radio

Dimanche, le 28 juin, M. Wheeler Dupont, avocat de Québec, prononcera la causerie à l'émission de l'Action libérale nationale.

La conférence de M. Dupont sera transmise par les postes C.R.C. de Montréal et C.R.C.K. de Québec, de 7 heures à 7 heures 30 (heure avancée) dimanche soir prochain.

Sir Robert Borden a 82 ans

Ottawa, 26 (C.P.). — Sir Robert Borden, ancien premier ministre du Canada, célèbre aujourd'hui son 82e anniversaire de naissance. Il est né à Grand-Pré, Nouvelle-Ecosse. Sir Robert Borden, qui jouit d'une excellente santé en dépit de son âge, sera cet été l'invité d'honneur du gouvernement canadien au dévoilement du monument aux morts de la grande guerre à Vimy. On sait qu'il fut premier ministre du Canada pendant toute la durée de la guerre.

Félicitations à M. Lapointe

La section Saint-Arsène de l'Association libérale Saint-Denis-Dorion nous transmet une résolution adoptée lors d'une récente assemblée pour féliciter le ministre de la Justice, M. Ernest Lapointe, "de son geste énergique et de l'insistance infatigable qu'il a déployée pour obtenir que les billets de la Banque du Canada soient bilingues".

La résolution ajoute que les membres "apprécient hautement son ardeur à la cause et son dévouement vraiment patriotique et, partant, qu'ils sauront garder dans leurs discours un souvenir doux et inaltérable".

La réunion de la section s'est tenue le 16 juin dernier, à la salle Koenigshagen, sous la présidence de M. Hormisdas Lavigne.

Me Gérard Lacroix, ministre sans portefeuille?

Québec, 26. (D.N.C.). — Si l'on en croit certaines informations, apparemment très sérieuses, M. Gérard Lacroix, avocat, serait nommé ministre sans portefeuille dans le cabinet Godbout et se présenterait contre M. Pierre Bertrand dans Saint-Sauveur.

RETENEZ VOTRE NUMERO!

Pour être assuré de ne pas manquer votre numéro du "Devoir", pendant toutes ces journées orageuses, ayez la précaution de le retenir d'avance, chaque jour, chez un dépositaire de votre choix. De cette façon, vous ne risquez jamais d'être déçu.



Directrice: Germaine BERNIER

NOTRE PATRON DE LA SEMAINE



No 1291 — PARURE DE BOUDOIR, dessin simple au riche point de boutonnière, comprenant centre demi-lune pour table, de bout, coussin, dessus de radio et chemin de table à volant.

No 1291-1 — Dessus de radio 15 x 30 pcs et 1291-3 — Centre de 10 x 20 pcs chacun à tracer 20c, perforé 50c, au fer chaud 30c chacun. No 1291-3 à tracer 18c, perforé 45c, au fer chaud 25c. Etampés sur beau coton blanc fini toile, dessus 50c, centre 35c, coussin dessus et dessous 45c. Sur bonne toile écrue, dessus 55c, centre 45c, coussin 69c, sur toile blanche ou hêtre dessus 90c, centre 55c, coussin 80c. Chemin assorti de 15 x 45 pcs, étampé suivant le tissu 69c, 85c, ou \$1.05. Coton perlé lustré français blanc, écru ou de couleur, environ 60c.

Circulaire de nappes 5c, circulaire de layette 5c. Abonnez-vous au notre Revue Mensuelle de Broderie et Musique, 12c par an.

COUPON DE COMMANDE

N.B. — Nous prions nos clients de ne jamais envoyer de monnaie par la poste et de nous faire la remise par bons de poste ou timbres-poste en même temps que la commande.

VENDREDI 26 JUIN 1936

Ci-inclus..... pour patrons Nos.....

Nom.....

Adresse.....

sième tasse de café, accepte le "thé faible", mais que devant ce breuvage commandé, tu bois effrontément un verre d'eau glacée. Ce geste sentirait la mauvaise tête muette, Euphrosine, pas de cette soumission feinte et décevante. De l'obéissance aveugle.

"Troisième condition: persévérance dans le régime. Aucun mets défendu... une fois en passant. Le fruit défendu ne l'est pas une fois en passant, mais toutes les fois en passant. Il serait bon d'oublier ces légères phrases compromettantes.

"Ces conditions réunies, tu es prête à le laisser dorloter un mois de temps et à profiter des excellents soins que l'on te prodiguera gratuitement parce que l'on ne peut gaillardie et que l'on t'aime bien? Tu es prête à le laisser, vivre au milieu d'attentions et de délicatesses indéfinissables, respirant le doux parfum des fleurs d'un superbe jardin et jouissant des mots d'esprit de femmes de lettres, de leur sœur et de leurs amis, les plus fines fleurs de la ville."

Bélisette n'avait pas terminé son enthousiasme boniment qu'Euphrosine était debout. La toile de sa chaise longue flottait au vent; elle, flottait sur une vague d'espérance. Elle se préparait à partir pour Ottawa, emportant dans son sac de voyage une dose de confiance, trois de bonne volonté et six de constance.



Feuilleton du "Devoir"

L'AUTRE MIRACLE

par HENRI ARDEL

36. (Suite)

"Mademoiselle n'est pas bien raie, en ce moment, et une visite lui fera sûrement plaisir... ajouta-t-il paternellement en sa qualité de vieux serviteur qui avait vu Nicole toute petite.

Sur la carte, il montrait à Jacques les chemins à suivre.

Et l'auto bondit de nouveau sur la route qui serpente entre des prairies coupées de ruisselets où les reines des prés mettent leur odeur fine.

Elle traverse un village: le charmant Saint-Léger en Yvelines, qui s'élève dans la verdure de sa vallée.

la journée chaude, à l'ombre de son église perchée au milieu d'un poétique cimetière de campagne.

Mais Jacques ne s'attarde pas; en flèche, l'auto remonte vers la forêt; elle coupe encore des prairies où le vent chante dans les moissons non fauchées, elle frôle des maisons dont les toitures rouges brillent au soleil, des murs fleuris de roses grimpantes et de toutes les "crimsons" de juillet.

Encore un carrefour et, cette fois, c'est la forêt embaumée par l'odeur des pins, avec ses perspectives d'allées forestières, s'ouvrant, tentatrices, dans leur verdure neuve, au contraste avec

les aiguilles sombres des pins; la bruyère les fleurit, et la mousse — de chaque côté des deux ornières centrales — offre la séduction de son tapis, si doux au pied du marcheur.

Mais Jacques ne voit rien, ne sent rien. Il presse l'accélérateur d'un pied inconscient et va, va toujours plus vite. Un dernier virage, et l'auto s'arrête net dans une clairière où vient buter l'allée de pins, face au vide.

A perte de vue, dévalant en pentes abruptes, la forêt déroule la gamme de ses verts et de ses roux; à droite, se découpe le clocher de Saint-Léger; à gauche, le toit de Planet fait reluire ses ardoises; à travers les peupliers, le soleil met des paillettes de lumière dans le petit étang.

Devant Jacques, assise sur le banc du "point de vue", une jeune fille s'est retournée au bruit de l'auto; Chiquito s'élança, Nicole est là, soudain dressée.

Le cœur de Jacques bat à larges coups, tandis que, sautant de la voiture, il s'avance au-devant de la jeune fille.

— Camille seul, disait-il, occupe les emplois et conduit les armées; il est si haut que ses collègues ont pour lui comme des lieutenants. Et pourquoi? Il a vaincu les Gaulois! Mais les Gaulois étaient alors amoindris de l'espoir d'une rançon et l'attente de la paix. Aurait-il jamais délivré la patrie sans le courage de Manlius, sauveur du Capitole? C'est moi seul alors qui les ai refoulés. Dans sa gloire, tous les soldats qui ont vaincu avec lui ont leur part; mais qui ai-je, moi, pour compagnon de victoire?

Il oubliait les oies de Junon. Déjà violent de nature et peu maître de lui-même, encore excité par l'envie, mécontent de n'être ni apprécié ni employé selon ses mérites, il se mit à flatter le peuple, dans l'espoir d'arriver, grâce à lui, au faite des honneurs qu'il ambitionnait.

Pendant qu'on se battait presque aux portes de Rome, car les heures étaient graves et le Sénat venait de nommer un dictateur, Cornelius Cossus, — la fermentation croissait dans l'enceinte des murs; Manlius acquiesça des partisans par des bienfaits habiles. Les agriculteurs, accablés de dettes et insolubles, se trouvaient asservis aux patriciens, leurs créanciers, par les intérêts énormes qu'ils devaient leur servir.

Manlius, de ses deniers, payait les dettes de ceux qu'on allait jeter en prison. Et il allait partout, disant: — Nul de vous, citoyens, tant que j'aurai un as, ne paiera sa dette de sa liberté. A quoi m'aurait servi de sauver la Capitole si je laissais trainer en servitude, sous mes yeux, un de mes anciens compagnons d'armes enlevé comme par des Gaulois vainqueurs!

Il allumait ainsi l'enthousiasme et se préparait l'appui des masses. On lui donnait le nom de père du peuple. Et lui accusait la rapacité des nobles. Il ne cessait de répéter que le Sénat, non content de posséder toutes les terres conquises par le sang du peuple, voulait accaparer la fortune publique. Il alla jusqu'à répandre, à tout hasard, que le Sénat cachait et gardait l'or nagère destiné aux Gaulois, trésor qui suffisait à éteindre toute dette, rançon volontairement versée et qui, restée sans donateur, devait être répartie entre ses donateurs. Et comme la foule, pleine d'espoir, demandait où le Sénat enfouissait un pareil vbi, il promettait des indications précises.

Si critique parut alors la situation, que le dictateur quitta l'armée, accourut à Rome et fit comparaître Manlius à son tribunal. Cornelius était entouré par les sénateurs; Manlius avait autour de lui tout une plébe dévouée. Les deux partis se mesuraient des yeux.

Au milieu d'un silence solennel, le dictateur parla.

— Je vois, dit-il à Manlius, que de bonne foi sans doute, tu as fait espérer aux débiteurs une libération complète, à l'aide de l'or gaulois caché par les premiers de l'Etat. Eh bien! hâte-toi, je te le conseille, d'éteindre la dette du peuple; nomme, il est temps, ces recailleurs d'un vol énorme qui pensent disposer à leur profit d'un commun trésor. Si tu ne le fais pas, c'est qu'ils l'ont donné à part, ou bien que tu ne les connais pas; et moi, je l'enverrai en prison, car je ne souffrirai pas que par des mensonges tu agites la multitude.

A ces menaces calmes et mesurées, Manlius opposa des récriminations violentes qui dégraisaient mal son insolence à prouver ses accusations.

Il fut envoyé en prison. Le peuple, atterré par le déploiement de la force dictatoriale, n'osa lever les yeux ni remuer.

Les opérations de guerre se poursuivirent: les Volques furent vaincus; la dictature prit fin. Les partisans de Manlius relevèrent la tête. Ce héros, qui avait sauvé la patrie et mérité le surnom de Capitole, resterait-il plus longtemps en prison? On le remit en liberté. L'agitation se fit plus intense. Le Sénat prit peur de nouveau. Manlius aspirait ouvertement à la royauté.

Arrêté une seconde fois, il comparut, amené avec lui près de quatre cents hommes. Il rappela ses services et ses récompenses: trente ennemis tués, deux couronnes murales, huit civiques; il découvrit sa poitrine, couverte de nobles cicatrices; enfin, se tournant vers le Capitole:

— Jacques! vous ici! Est-ce que je rêve?

Elle demeure immobile de surprise, le visage si pâle qu'il en est effrayé. Mais, tout de suite, le rose reparait à ses joues; elle domine son émotion intense; spontanément, elle jette au jeune homme ses deux petites mains qu'il emprisonne dans les siennes.

Qu'il y a de joie dans le regard qu'elle a levé sur lui! Une joie à laquelle il ne peut se méprendre! Une joie pareille à celle qui fait battre son cœur d'homme conquis.

Il écoute la voix chère prononcer dans un soupir:

— Oh! Jacques, que c'est bon de vous revoir et de vous revoir ici! D'un geste, elle indique la vue merveilleuse, tout le panorama de la forêt aux pentes onduleuses qui est sa forêt, l'amie qui berçait sa tristesse et consolait sa solitude.

Puis, tout de suite:

— Comment va Jeanne? — Un peu mieux, peut-être. Elle part, cette semaine, pour Lourdes, avec Marise Devilliers. C'est elle qui m'envoie vers vous, inquiète de vo-

— Regardez la citadelle, s'écriait-il, et jugez-moi!

La défense était si belle qu'on craignait un acquiescement. On avait eu soin de réunir le peuple dans un lieu d'où l'on ne voyait pas le Capitole. L'accusation triompha. Manlius, noté d'infamie, fut précipité du haut de la roche Tarpeienne.

Et jamais endroit de la terre ne réunit pour un seul homme tant de gloire et tant de misère.

Au pensionnat de l'Ange-Gardien

Le vendredi, 19 juin, à 8 heures, sous la présidence de M. le chanoine M. Roux, avait lieu la distribution solennelle des prix.

Ont obtenu le diplôme de 4e année L.-S.: Mlle Lucile Doray, Marguerite Riopel, Aline Séguin, Germaine Trudeau, Antoinette Vaillancourt.

Une bourse de quarante dollars, offerte par la compagnie Côté Frères et Burritt, a été attribuée à l'élève qui a le mieux réussi en composition historique dont voici le sujet: "Une école vers 1840 L'institutrice, Marie-Esther Blondin; elle devient Mère Marie-Anne, fondatrice des Soeurs de Sainte-Anne". Mlle Jacqueline Doray, élève de la 2e année L.-C., a été déclarée lauréate du concours.

A la musique, Mlle Rita Boucher a obtenu un diplôme supérieur avec la note très grande distinction.

Les religieuses et les élèves prient les généreux bienfaiteurs ci-dessous mentionnés d'agréer leurs plus sincères remerciements pour les dons nombreux qu'ils leur ont adressés pour encourager l'avancement de l'instruction dans notre pays: M. le chanoine M. Roux, curé à Saint-Henri; les Soeurs de Sainte-Anne: R. Mère Marie-Dorothée, supérieure générale; Mère Marie-Amélie, assistante générale; Mère Marie-Benoîte, préfète générale des études; Mère Marie-Ida de Jésus, supérieure provinciale à Saint-Henri; Mère Marie-Adalbert, supérieure provinciale de Mariboro; Mère M.-Régis, préfète provinciale; Mère Marie-Camille de Lellis, supérieure à La Chine; Mère Marie-Olivier, supérieure; l'Amicale du pensionnat l'Ange-Gardien; la compagnie Côté Frères et Burritt; MM. F.-N. Jodry, Paul Mercier, M.P.; W.-E. Lauriault, M.P.P.; l'abbé P.-E. McCaughan, M. et Mme A. McCaughan, MM. le docteur R. Doray, le docteur T. Archambault, W. Sauvé, L. Trudeau, G. Trudeau, le docteur J. Benoit, J.-E. Desjardins, les maisons Laporte-Hudon-Hébert, Dupuis Frères, Granger Frères, Charbonneau, Balmoral, MM. C.-H. Boire, P. De Séve, L. Bissonnette, D. Bissonnette, R. Legault, C.-H. Lalonde, la Banque d'Epargne, Mlle J.-B. Montmarquet, G. Lefebvre, M. Lalonde, M. Lachapelle, H. et E. McCaughan, Y. Lafrenière, Mme S. Viau, M.M. T. Saint-Denis, W. Proulx, H. Briceau, R. Delacharité, V. St-Laurent, Pharmacie H. Lefebvre.

Le pensionnat de l'Ange-Gardien, 3597 est, rue Notre-Dame.

Prière de s'inscrire à l'avance et de s'adresser à la supérieure pour tous renseignements.

Au couvent d'Hochelaga

Du 26 au 30 juin, une retraite fermée pour jeunes filles sera prêchée par le R. P. Albert Lortie, O.M.I., au couvent d'Hochelaga.

Prière de s'inscrire à l'avance et de s'adresser à la supérieure pour tous renseignements.

POUR LES INSTITUTRICES

La retraite fermée exclusivement



EATON

à ouvert 25

COLONIE DES TENTES

Une avenue de tentes — retraite fraîche des campeurs — montrant exactement comment une tente paraît une fois montée. Superbe collection de formes variées en SOIE A VOILE, ou en coton de coton. Comme d'habitude les prix EATON prévalent.

Articles d'ameublement au système.

T. EATON CO. DE MONTREAL

réserve aux institutrices de la Commission scolaire de Montréal, qui devait avoir lieu du 30 juin au 3 juillet, a été devancée d'une journée. Elle commencera donc le 29 juin au soir pour se terminer le 2 juillet au soir.

Le R. P. Y. d'Orsonnens en sera le prédicateur. Pour informations, s'adresser aux organisatrices suivantes: Mlle Chartrand, CR. 5408; Gauthier, FI. 2226; Fortier, AM. 1662; Legris, CR. 0249; Côté, AM. 2691.

Convocation

Vendredi, le 26 juin, à 8 heures du soir à la salle de la Ligue du Service, 57, rue Ste-Catherine est, M. J.-B. Desrosiers, P.S.S., donnera une causerie intitulée: *Nécessité d'une protection pour la jeune fille*. Les dames et jeunes filles sont cordialement invitées. Entrée libre.

Exposition de peinture et de travaux d'art

"Par le beau, élever vers le bien". Cette formule de haute portée éducative semble l'ambition des religieuses du pensionnat Saint-Louis de Gonzague, si l'on en juge par leur exposition annuelle de peinture et de dessin.

Cette exposition s'est clôturée lundi, le 15 juin courant, sous la présidence de Mme E.-L. Patenaude, épouse de S. E. le lieutenant-gouverneur du Québec, accompagnée de sa fille, Mme H. Provost, toutes deux anciennes élèves de l'institution.

Les distinguées visiteuses se sont déclarées enchantées du travail des jeunes artistes "aloyennes", tant pour le choix des modèles que pour le réalisme de l'exécution.

Entre autres, citons une attachante "Scène Vénitienne", qui a valu à Mlle M. LaRivière, le titre de

lauréate, avec la médaille du lieutenant-gouverneur.

Mlle G. Poupard est aussi distinguée par "La cueillette des cerises", d'un naturel et d'une richesse de coloris remarquables.

Un service à thé en porcelaine, travail de Mlle B. Dorval et C. Morneau, attirera grandement l'attention.

Appartient la note pratique, un trousseau complet de première communie, confectionné par Mlle Y. Pilon, ne manqua pas d'être hautement apprécié.

Enfin, le public a pu admirer les nombreux dessins d'une fillette de dix ans, Mlle Denise Côté. A cette jeune élève, dont l'avenir est riche de promesses, nous souhaitons persévérance et croissants succès.

Voici la liste des principaux prix: Peinture: 1er prix, Mlle M. LaRivière; 2e prix, Mlle G. Poupard et C. Morneau; mentions honorables: Mlle M. Pilon et B. Dorval.

Dessins: 1ère année, 1er prix, Mlle M. Labrecque; 2e année, 1er prix, Mlle R. Théoret; 2e prix, Mlle S. Dupuis, Françoise LeBel et Denise Côté.

Modelage: 1er prix, Mlle R. Théoret; 2e prix, Mlle J. Dupuis.

Puissent nos chaleureuses félicitations leur être de quelque encouragement dans la culture de l'effort et l'élevation de l'esprit, par le beau vers le bien!

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

30-6-36

LA VIE SPORTIVE

Buster Mills contribue à la victoire

Rochester, 26. — Les Allés Rouges de Rochester n'ont eu aucune difficulté à vaincre le Montréal hier soir dans la première joute de la série car le sort de cette partie fut scellé dès la manche initiale alors qu'avec deux hommes sur les buts Buster Mills a frappé un coup de circuit qui a valu trois points aux locaux. Deux autres points furent enregistrés dans la troisième manche par les Allés Rouges et c'est par un résultat de 5 à 1 que le club Rochester a vaincu les Royaux de Frank Shagness.

La belle tenue du lanceur Norbert Kleinke a largement contribué à l'échec du Montréal car les gars de la métropole canadienne n'ont pu que trois coups réussis sur les balles du lanceur droitier.

Montréal a réussi son premier coup sûr à la sixième manche quand Bob Seeds plaça un coup au centre. Myatt suivit avec un deux-buts.

Seeds arrêta au troisième pour se faire retirer au marbre sur le roulant de Wilson au troisième. Dugas fit une chandelle à l'intérieur mais le simple de King dans la droite permit à Myatt de compter l'unique point des Royaux.

Lauri Mylykangas a eu deux faiblesses coûteuses au cours des trois premières manches. Myly n'alloua que sept coups réussis dans cette partie.

De Bissonnette s'est attiré les applaudissements de la foule quand il arrêta le dur coup de Estel Crabtree à la 5e.

Résultat détaillé de la partie:

MONTREAL									
ab	p	cs	r	a	ab	p	cs	r	a
Seeds, cc	3	0	1	3	0	0	0	0	0
Myatt, r	4	1	1	3	1	0	0	0	0
Wilson, cc	3	0	0	3	0	0	0	0	0
Dugas, cc	3	0	0	1	0	0	0	0	0
King, 2b	4	0	0	1	4	0	0	0	0
Thompson, 3b	4	0	0	0	1	0	0	0	0
Bissonnette, 1b	3	0	0	1	0	0	0	0	0
Sankey, ac	3	0	0	3	3	0	0	0	0
Mylykangas, 1	3	0	0	2	0	0	0	0	0

Total . . . 30 1 3 24 11

ROCHESTER

ab	p	cs	r	a	ab	p	cs	r	a
Brown, ac	4	0	0	4	3	0	0	0	0
Crabtree, cc	3	2	1	0	0	0	0	0	0
Rothrock, cd	4	1	3	0	0	0	0	0	0
Wentraub, 1b	3	1	1	1	0	0	0	0	0
Mills, cc	3	1	1	2	0	0	0	0	0
Cuccinello, 2b	4	0	0	1	0	0	0	0	0
Sturdy, 3b	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Poland, r	3	0	1	0	0	0	0	0	0
Kleinke, 1	3	0	0	0	3	0	0	0	0

Total . . . 20 5 7 27 8

Montréal . . . 000 001 000—5

Rochester . . . 302 000 00x—5

Sommaire:

Erreurs: Wilson, Sankey. Points comptés sur coups de Mills 3, Rothrock, Wentraub, King. Deux-buts: Myatt, Rothrock. Trois-buts: Rothrock, Poland. Circuit: Mills. Sacrifice: Mills. Double-jeu: King à Sankey à Bissonnette. Laissés sur les buts: Rochester 5; Montréal 5. Buts sur balles de Mylykangas 3; Kleinke 3. Retirés au bâton, par Mylykangas 3; Kleinke 3. Frappé par le lanceur, par Mylykangas (Crabtree). Arbitres: White et Van Grafton. Temps 1:55.

LES AUTRES PARTIES

Baltimore . . . 400 001 000 1—6 9 2
Newark . . . 010 040 000 0—5 12 4
Batteries: Matuzak et Florence; Duke, Chandler et Collins.

Albany . . . 302 000 0—5 7 0
Syracuse . . . 100 402 x—7 11 1
Batteries: Benton, Phebus et Redman; Hockett, Midkiff, Starr et Leggett.

Deuxième partie:

Albany . . . 032 010 000—6 8 3
Syracuse . . . 200 000 302—7 12 1
Batteries: De La Cruz, Kelly et Redman; Magnus, Midkiff, Hockett et Leggett.

Buffalo . . . 111 000 000—3 5 1
Toronto . . . 000 101 03x—6 10 0
Batteries: Wilson, Kline et Crouse; Herrmann et Heath, Erickson.

LE CLASSEMENT

Newark . . . 25 24 652
Rochester . . . 40 23 635
Buffalo . . . 39 29 574 5/6
Baltimore . . . 39 30 565 6
Montréal . . . 37 37 471 12/13
Toronto . . . 26 40 394 17/18
Albany . . . 25 43 368 19/18
Syracuse . . . 21 42 333 22

Aujourd'hui

Montréal à Rochester (4 h. p.m.)
Buffalo à Toronto
Baltimore à Newark
Albany à Syracuse.

Eliminatoires au Stade Frontenac

Les éliminatoires olympiques auront lieu ce soir au Stade Frontenac alors que les boxeurs suivants seront inscrits au programme:

Classe 112 lbs. — Sandy Norton, Coughnaw, vs Lou Pickleman, Iverly Sett.

126 lbs. — Gamelin Dumas, Montcalm, vs Albert Jones, Un. Set.

135 lbs. — Jim Buchanan, Central Y.M.C.A., vs Raoul Potvin, U.S.

174 lbs. — Louis Nikilo, Iverly Sett, vs George Notman, C.P.R.

180 lbs. — Lloyd Ryan, Richelieu, vs Cecil Braithwaite, U.S.

Special:

175 lbs. — Harry Bray, Richelieu, vs Oliver Shanks, Alberta.

126 lbs. — Roger Dulude, Richelieu, vs Raymond Daoust, Iv. Sett.

118 lbs. — Mickey Hennessey, Iv. Sett, vs Joe Debrofsky, Uni.

135 lbs. — Lou Bernath, Black Watch, vs Henri Earl, Montcalm.

118 lbs. — Henri Blanck, Un. Set, vs Noël Lapointe, Montcalm.

Le "Big Six"

Gehrig, Yankees . . . 64 234 81 102 402
Mantilla, Phils . . . 54 150 19 37 380
Cammilli, Cards . . . 53 240 47 87 363
Jordan, Sox . . . 52 371 45 86 326

Les Yankees gagnent par des coups de circuit

Chicago, 26. — Les lanceurs des Yankees n'ont pas fait merveille hier après-midi contre les White Sox de Chicago, mais par contre les visiteurs ont remporté la victoire par un résultat de 7 à 6.

Les Yankees remportèrent la palme hier grâce aux coups de circuit frappés par Lou Gehrig, à la deuxième manche, par Rolfe, à la cinquième, et par Bill Rickey, à la huitième. Ces trois coups de circuit ont été obtenus contre les balles de Ted Lyons.

Résultat détaillé de la partie:

NEW-YORK									
ab	p	cs	r	a	ab	p	cs	r	a
Crosetti, ac	4	1	1	2	5	0	0	0	0
Rolfe, 3b	3	2	2	4	2	0	0	0	0
DiMaggio, cd	4	1	1	4	0	0	0	0	0
Gehrig, 1b	4	1	1	9	0	0	0	0	0
Dickey, r	4	1	2	4	0	0	0	0	0
Selkirk, cc	3	0	0	2	1	0	0	0	0
Powell, cc	4	0	0	2	0	0	0	0	0
Heffner, 2b	3	1	0	0	1	0	0	0	0
Hadley, 1	2	0	0	0	2	0	0	0	0
Kleinhaus, L	0	0	0	0	0	0	0	0	0
XJohnson	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Broaca, 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Total . . . 32 7 8 27 12

CHICAGO

ab	p	cs	r	a	ab	p	cs	r	a
Radcliff, cc	3	2	2	2	0	0	0	0	0
Rosenthal, co	3	2	2	0	0	0	0	0	0
Haas, cc	5	0	3	2	1	0	0	0	0
Bonura, 1b	4	0	0	12	1	0	0	0	0
Appling, ac	2	1	0	3	3	0	0	0	0
Piet, 2b	3	0	0	2	5	0	0	0	0
Dykes, 3b	5	1	2	0	3	0	0	0	0
Sewell, r	4	0	0	5	1	0	0	0	0
Lyons, 1	3	0	1	0	1	0	0	0	0
Kreevich, 1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
C. Brown, 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Total . . . 34 6 10 27 15

9e.—Frappa pour Kleinhaus à la 8e.

New-York . . . 013 010 110—7

Chicago . . . 101 020 020—6

Sommaire:

Erreur: Piet. Points comptés sur coups de Bonura 2, Gehrig, DiMaggio, Dickey 2, Rolfe 2, Haas, Rosenthal 2. Deux-buts: Haas, Gehrig, Dickey, Rolfe, Dickey, Bonura. Double-jeu: Piet à Appling à Bonura; Heffner à Crosetti à Gehrig.

Laissés sur les buts: New-York 3; Chicago 10. Buts sur balles de Hadley 8; Lyons 4. Retirés au bâton, par Hadley 4; Lyons 4. Coups sûrs, sur balles de Hadley 10 en 7-2-3 manches; Lyons 7 en 8 manches; Kleinhaus 0 en 1-3 manche; Brown 1 en 1 manche; Broaca, 0 en 1 manche. Lanceur perdant: Lyons. Arbitres: Geisel, Hubbard et Dinneen. Temps 2:04.

LIGUE AMERICAINE

Washington . . . 001243020—12 19 0

Saint-Louis . . . 010310000—5 14 4

Cascarella, Appleton et Millis; Anderson, Knott, Van Atta, Liebhardt et Giuliani.

Boston . . . 201000024—9 17 1

Cleveland . . . 000200011—4 8 0

Ostermuller, R. Ferrell; Browns et Pylak.

Philadelphia . . . 000010000—1 2 1

Détroit . . . 10400017x—13 19 0

Fink, Dietrich et Hayes; Rowe et Hayworth.

Le Classement

New-York . . . 43 21 672
Boston . . . 38 27 585
Washington . . . 34 31 523
Détroit . . . 34 32 515
Cleveland . . . 33 32 508
Chicago . . . 29 33 468
Philadelphia . . . 24 39 381
Saint-Louis . . . 20 40 333

Aujourd'hui

Boston à Cleveland.

Philadelphia à Détroit.

Washington à Chicago.

Seules parties au programme.

Sorel l'emporte sur Cleveland

Sorel, 26. — Les champions et leaders de la ligue provinciale ont défait le fameux club Cleveland Clowns, ici, hier soir, par le résultat de 4 à 3, en présence d'un millier de personnes. Lloyd Sterling a affiché une tenue de toute beauté et il mena tout le résultat de 4 à 0 quand ses adversaires ont enregistré leurs trois points.

Cleveland . . . 000000210—3 10 2

Sorel . . . 02002000x—4 8 1

Conors et Freddie, Andrews; Sterling et Herman.

AUTRES EXHIBITIONS

Les Clowns jouent à Granby, ce soir, et à Drummondville, samedi, à quatre heures.

Ligue du Pacifique

HIER: Milwaukee . . . 00011202—9 16 3
St-Paul . . . 00103119—6 10 9
Hatter, Keving, Braxton et Detore; Fetta, Lisensbee, Weinert et Pauek.

Kansas City . . . 0112070—13 16 0

Minneapolis . . . 010103201—8 11 3

Wyatt, Moore, Niggling et Madjeski; Milner, Tauscher, Kolp et Hagarty.

Columbus . . . 01000000—2 9 1

Toledo . . . 30001001x—5 9 3

Macom et Owen; Flowers et Tresh.

Louisville . . . 20000000—11 18 0

Indianapolis . . . 01310300—8 13 4

Peterson, Demotsey, Marrow et Thompson; Ringhofer, Page, Payne et Riddle.

Le classement:

Milwaukee . . . 0 0 P.C.
Columbus . . . 42 29 592
Saint-Paul . . . 40 34 541
Kansas City . . . 38 35 521
Indianapolis . . . 35 33 515
Minneapolis . . . 37 35 514
Louisville . . . 39 44 465
Toledo . . . 29 43 405

Aujourd'hui

Montréal à Rochester (4 h. p.m.)

Buffalo à Toronto

Baltimore à Newark

Albany à Syracuse.

Eliminatoires au Stade Frontenac

Les éliminatoires olympiques auront lieu ce soir au Stade Frontenac alors que les boxeurs suivants seront inscrits au programme:

Classe 112 lbs. — Sandy Norton, Coughnaw, vs Lou Pickleman, Iverly Sett.

126 lbs. — Gamelin Dumas, Montcalm, vs Albert Jones, Un. Set.

135 lbs. — Jim Buchanan, Central Y.M.C.A., vs Raoul Potvin, U.S.

174 lbs. — Louis Nikilo, Iverly Sett, vs George Notman, C.P.R.

180 lbs. — Lloyd Ryan, Richelieu, vs Cecil Braithwaite, U.S.

Special:

175 lbs. — Harry Bray, Richelieu, vs Oliver Shanks, Alberta.

126 lbs. — Roger Dulude, Richelieu, vs Raymond Daoust, Iv. Sett.

118 lbs. — Mickey Hennessey, Iv. Sett, vs Joe Debrofsky, Uni.

135 lbs. — Lou Bernath, Black Watch, vs Henri Earl, Montcalm.

118 lbs. — Henri Blanck, Un. Set, vs Noël Lapointe, Montcalm.

Le "Big Six"

Gehrig, Yankees . . . 64 234 81 102 402
Mantilla, Phils . . . 54 150 19 37 380
Cammilli, Cards . . . 53 240 47 87 363
Jordan, Sox . . . 52 371 45 86 326

Les honneurs sont partagés à Philadelphie

Philadelphie, 26. — Quarante mille personnes ont été témoins du programme double offert hier en cette ville par les Phillies et les Cardinals de la Ligue Nationale et ont pu constater que les joueurs des deux équipes pouvaient frapper avec force et fréquemment car au cours de ces deux joutes pas moins de 47 coups réussis ont été enregistrés par les joueurs des deux clubs.

Les Phillies gagnèrent la première partie par 13 à 4 tandis que les Cardinals remportèrent la palme dans la deuxième joute à l'effiche par un résultat final de 13 à 4, permettant aux deux clubs de se partager les honneurs de la journée.

Dans la joute initiale Dizzy Dean fut chassé du monticule et Leslie Munns ne fit guère mieux et pas moins de quinze coups, dont quatre circuits, ont été obtenus contre ces deux lanceurs.

ST-LOUIS

AB	P	CS	R	A	AB	P	CS	R	A
King, cc	5	0	1	2	0	0	0	0	0
S. Martin, 2b	5	0	2	0	1	0	0	0	0
J. Martin, cd	5	1	2	2	0	0	0	0	0
Medwick, cc	5	0	1	1	0	0	0	0	0
Collins, 1b	3	1	1	8	2	0	0	0	0
Frisch, 3b	3	1	1	1	2	0	0	0	0
Durocher, ac	4	1	1	3	3	0	0	0	0
Ogrodowski, r	4	0	0	5	1	0	0	0	0
J. Dean, 1	1	0	0	1	0	0	0	0	0
Munns, 1	2	0	1	1	0	0	0	0	0
zMike	1	0	0	0	0	0	0	0	0

Total . . . 38 4 10 24 9

PHILADELPHIE

	AB	P	CS	R	A
King, ce	5	0	1	2	0
S. Martin, 2b . .	5	0	2	0	1
J. Martin, cd	5	1	2	2	0

Le 24 juin à St-Hyacinthe

L'allocution de Mgr Decelles — Les chars allégoriques

Saint-Hyacinthe, 26. (D.N.C.) — "La célébration de la fête nationale, telle que nous l'avons vue à St-Hyacinthe, est aussi réconfortante que belle. Il faut en féliciter les organisateurs. La Saint-Jean-Baptiste doit être pour tous les Canadiens français, autant qu'une occasion de réjouissances, celle d'un examen de conscience. Car nous avons des défauts, en tant que peuple, et il importe de connaître ces défauts pour les corriger. L'un des plus graves est l'esprit de parti, que nous devons viser à voir disparaître. Les Canadiens français doivent songer à reprendre leur place dans le domaine économique, et ils ont le devoir de réinstaurer partout l'esprit d'union. Il est urgent également, pour eux, d'ajouter à leur formation, en vue de produire des compétences réelles, dans tous les milieux."

Les idées ci-dessus résumées assez bien l'allocution prononcée mercredi soir, à l'occasion de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, par S. E. Mgr F.-Z. Decelles, évêque de notre diocèse.

Des discours furent aussi prononcés par M. T.-D. Bouchard, maire de St-Hyacinthe et député du comté de l'Assemblée législative; M. l'abbé Eucher Martel, assistant-directeur de l'action catholique dans le diocèse.

L'assemblée était sous la présidence de M. Victor Sylvestre, président de la Société diocésaine Saint-Jean-Baptiste, qui présenta chacun des orateurs et remercia la population d'avoir contribué de toutes façons au succès de la journée. Il fit un résumé des activités de la société diocésaine, depuis sa fondation, et invita entre autres choses tous les Canadiens français à adopter, comme drapeau national, le drapeau à fond d'azur, croix blanche et fleurs de lis.

La journée avait commencé le matin par une messe à la cathédrale. M. le chanoine J.-B. Nadeau, curé de la paroisse, officia, et le R. P. J.-J. Plamondon, P.S.V., supérieur du Patronage de cette ville, aumônier de la société diocésaine Saint-Jean-Baptiste, prononça le sermon de circonstance. S. E. Mgr Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe, présida la bénédiction du pain béni. La chorale de la cathédrale fit les frais du chant, sous la direction du professeur Charles-Léon Lussier.

Un imposant défilé eut lieu dans les rues de la ville, pendant la matinée. Les chars allégoriques, au nombre de neuf, étaient de bon goût et s'inspiraient de l'histoire régionale. Ils représentaient: "Revenant des droits de Dieu", dont de la Société Saint-Jean-Baptiste; "Colonisation", dont de la Hamp Hairpin Manufacturing Co. of Canada, Ltd.; "La première cloche paroissiale", dont du Séminaire et de la Société S.-J.-B.; "Le fortin de Saint-Hyacinthe", dont de la Gosham Silk Hosiery Ltd. et de la Société S.-J.-B.; "Calixa Lavallée", dont du corps de musique local et de la Société S.-J.-B.; "Première société de mutualité de Québec", dont de l'Union Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe; "L'inventeur Louis Côté", dont de la maison J.-A. et M. Côté, Limitée; "Bénédiction ostentatoire", dont de E. T. Corset Co. Ltd. et de la S. S.-J.-B.; "La jeunesse présente au Canada français son drapeau", dont du Patronage Saint-Vincent-de-Paul.

Un magnifique programme d'amusements et jeux divers avait réuni la population au Parc Lafontaine, au cours de l'après-midi. La veille, mardi, il y eut feu de Saint-Jean, sur le terrain du Patronage, et concert par la fanfare de l'institution, suivi d'un feu d'artifice.

Le Japon et l'Australie

Le plaidoyer du premier ministre Lyons

Canberra, 26. (S.P.C.) — Dans un discours radiophoné, le premier ministre James Lyons a défendu la politique de préférence douanière que son gouvernement suit à l'égard de l'Empire et affirmé que le Japon a rudement exigé de l'Australie qu'elle lui ait rancart cette cette politique, la menaçant d'user de représailles si elle restreignait ses importations de produits textiles étrangers. Après avoir rappelé que le Japon a pris des mesures, ces jours derniers, pour restreindre ses importations de produits australiens, il a qualifié ces mesures une tentative de coercition sur la politique commerciale de l'Australie. Le gouvernement, a-t-il déclaré, ne s'écartera pas de sa politique commerciale, qu'il a tracée en vue de protéger l'industrie australienne et d'accroître le commerce anglo-australien.

Il a toutefois ajouté que le gouvernement étudiera la situation avec soin et ne se hâtera pas de prendre des contre-mesures. M. Lyons croit les industriels japonais responsables du présent état de choses. Il a dit que ceux-ci, recourant à la compression des prix, cherchent à monopoliser le marché des textiles en Australie.

Les mesures que M. Lyons reproche au Japon d'avoir prises consistent dans une réglementation des importations de laine et de blé australiens et une hausse de 50% des droits sur divers autres produits du Dominion. La plupart des journaux australiens les disent injustifiées.

Dans une déclaration, le consul général du Japon à Sydney nie que Tokyo cherche à dicter une politique à l'Australie et affirme que les autorités japonaises mettront fin à leurs récentes mesures dès qu'elles auront obtenu justice.

Pour la taxe de vente

Un chèque qui sera de \$600,000 à \$700,000 comme part de dix municipalités de l'île

M. l'échevin Biggar, président de la Commission métropolitaine, a annoncé hier au cours de la réunion de cette commission, que M. Philie, directeur des finances de Montréal doit remettre aujourd'hui à la Commission un chèque pour un montant entre \$600,000 et \$700,000, comme part de dix municipalités de l'île dans la taxe de vente métropolitaine.

Ce chèque est pour un an de taxe de vente du 1er mai 1935 au 1er mai 1936. M. Biggar a ajouté que selon toute probabilité le montant sera distribué selon la population, et cela représentera environ \$5 par personne. Les villes qui auront part dans cette distribution sont: Westmount, Outremont, Verdun, Mont-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Saint-Laurent, Pointe-aux-Trembles, Montréal-Nord et Saint-Michel. Quatre villes de la région métropolitaine ont réussi à Québec à se faire exempter de la taxe de vente, et par conséquent ne paieront rien: ce sont Ville Saint-Pierre, Lachine, Ville LaSalle et Hampstead.

Le président de la Commission a déclaré en outre que cet argent sera placé au crédit des municipalités, et que ces dernières ne pourront le dépenser qu'avec l'approbation de la commission.

On a expédié seulement des affaires de routine pendant la réunion. Les secours directs de l'Union pour juillet ont été approuvés; on a autorisé cette ville à dépenser \$10,000 pour la reconstruction d'une partie du boulevard le long du fleuve, \$8,185 pour l'achat d'ameublement de bureau pour l'hôtel de ville, et \$1,000 pour l'achat de deux nouvelles automobiles.

Le programme démocrate

La révision de la constitution

Philadelphie, 26. (A.P.) — Les délégués à la convention nationale du parti démocrate ont adopté hier soir le programme qu'ils soumettront au peuple des États-Unis au cours de la campagne électorale de cet automne. Le programme qui avait reçu l'approbation unanime du comité des résolutions a été acclamé par les délégués. Il convient d'ajouter que le programme du parti démocrate sera le programme personnel du président Roosevelt. C'est M. le sénateur Wagner, de New-York, un ami du président Roosevelt, qui dirigeait les délibérations du comité des résolutions. Le président a été souvent consulté par téléphone et le texte du programme a été expédié à la Maison Blanche par avion pour que le président puisse y apporter des corrections.

L'article principal du programme a trait à la révision de la constitution dont il est fortement question depuis que le Cour suprême a invalidé la plupart des lois qui constituaient le "New Deal". Le parti démocrate réclame pour le gouvernement fédéral des pouvoirs assez étendus pour faire face aux problèmes nationaux même s'il faut pour cela amender la constitution. Les démocrates veulent respecter les droits des États et s'en tenir à l'esprit de la constitution, mais ils veulent que les juridictions respectives du gouvernement fédéral et des États soient nettement définies afin qu'il soit possible d'adopter les lois qui s'imposent dans l'intérêt du commerce, de l'hygiène et de la sécurité économique. On sait que les républicains ont décidé, lors de leur récente convention, de défendre les droits des États.

Les autres articles du programme se ramènent à un éloge de la politique du "New Deal", qui demeure la politique du parti. Le texte du programme s'en tient aux généralités et énonce des objectifs plutôt que d'exposer les moyens auxquels on entend recourir pour y arriver. Pour ce qui intéresse particulièrement le Canada, disons que le programme démocrate ne fait pas directement allusion aux pouvoirs conférés au président pour la conclusion d'accords commerciaux tels que le traité canado-américain, si ce n'est question d'abaisser les tarifs par des accords réciproques, qu'il ne parle pas non plus de la canalisation de Saint-Laurent, mais seulement de l'électrification des campagnes.

Le comité des règlements du congrès a accompli aussi de la grosse besogne lorsqu'il a décidé d'abolir le fameux règlement des deux-tiers, règlement séculaire qui date du temps d'Andrew Jackson. A l'avenir, il suffira qu'un aspirant obtienne le vote de la majorité des délégués — non plus des deux tiers des délégués — pour être choisi comme candidat démocrate à la présidence des États-Unis. Les États du Sud, traditionnellement et presque unanimement démocrates, s'opposaient à cette innovation qui aurait considérablement réduit leur influence dans les partis, mais on leur a donné satisfaction en décidant que le nombre des délégués d'un État serait proportionnel, non pas à sa population totale, mais au vote démocrate qu'il aurait donné à la dernière élection.

On attribue à l'influence de M. James A. Farley, ancien secrétaire des postes dans le cabinet et gerant de la campagne de M. Roosevelt comme, en 1932 d'ailleurs, le règlement harmonieux de ce conflit, de même que le règlement de quelques difficultés qui se sont produites au comité des lettres de créance.

Il s'est produit un incident lorsqu'une trentaine de jeunes gens ont arboré des bannières exaltant l'ex-gouverneur Alfred Smith, l'ennemi juré du président Roosevelt, au sein du parti démocrate, dans l'une des galeries de la salle où se tenait le congrès. Il s'est produit un commencement de bagarre et les intrus ont été vite expulsés de la salle. Il s'agissait, paraît-il, d'un groupe de jeunes républicains de Philadelphie, qui auraient voulu s'amuser à souligner le différend entre les partisans du président Roosevelt et la faction Smith.

Funérailles de M. W. Grenier

St-Jérôme, 26. — Les funérailles de M. Wilbrod Grenier, décédé mardi dernier à l'âge de 72 ans, ont eu lieu, ce matin, à St-Jérôme. Survivant au défunt: sa femme, née Lefebvre (Alphonse); ses filles, David, Jacques et Edouard; ses fils, David, Germaine, Maria et Marie-Louise; sa sœur, Mme Bourguignon; 27 petits-enfants.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

Adoptez
Les CAFÉS, THÉS et CONFITURES de J.-A. DESY,
(Limitée)
Qualité supérieure
Montréal

Voyage d'historiens sur le St-Maurice

Samedi et dimanche — Les "Dix"

Un groupe d'historiens de Montréal, d'Ottawa et de Québec se joindront à M. l'abbé Albert Tessier, samedi et dimanche, pour faire une randonnée agréable et instructive sur le Saint-Maurice. Ces historiens se recrutent principalement parmi les DIX. Ce sont: MM. Aegidius Fautoux, E.-Z. Massicotte, Olivier Maurault, P.S.S. A. Beaugrand-Champagne, Montarville Boucher de la Bruère, Gérard Malchelosse, Victor Morin, de Montréal; Francis-J. Audet, d'Ottawa, et Pierre-Georges Roy, de Québec.

Samedi après-midi ces distingués messieurs se réuniront en congrès aux Trois-Rivières, sous la présidence de M. l'abbé Tessier. Il y aura souper au séminaire. Dimanche matin, l'apôtre de la Mauricie, M. l'abbé Tessier, conduira ses visiteurs aux Piles pour entreprendre une randonnée à bord du bateau Jean-Crête, mis à leur disposition, sur la rivière Saint-Maurice et sur la rivière Mattawin. Cette excursion laurénienne tiendra lieu de dernière réunion de la première année d'existence des DIX. On apprendra que quelques intimes et amis des DIX seront aussi de l'excursion. M. l'abbé Tessier qui a voyagé par terre et par eau dans cette région se fera le cicérone des joyeux excursionnistes.

L'affaire P.-T. Légiaré

Québec, 26. (S.P.C.) — M. A. Riopel, de Montréal, a témoigné hier à l'enquête préliminaire dans la cause des quatre anciens directeurs de la compagnie faillite P.-T. Légiaré, qui sont accusés de fraude. Il a dit que M. P.-C. Falardeau lui a dit que les dépôts de Québec, de la compagnie, étaient envoyés à Montréal parce que cela embrouillait les banquiers.

Falardeau est un des accusés avec J. H. Fortier, P.-W. Fortier et Léo Légiaré; les quatre sont accusés d'avoir fraudé les actionnaires de la compagnie. Riopel a dit qu'il a travaillé pour la Légiaré Automobile and Supply Co., comme secrétaire-trésorier, de 1932 à 1934. Il a soutenu que les affaires avec Falardeau, qui était secrétaire-trésorier de P.-T. Légiaré, et les deux compagnies échangeaient des chèques.

Il a reçu de la P.-T. Légiaré Co. des chèques devant être placés à la banque au crédit de la Percival Plow and Sledge Company, une subsidiaire. Dans une lettre en date du 4 janvier 1932, qu'il a produite hier, Riopel demandait à Falardeau pourquoi les dépôts de Québec étaient envoyés à Montréal, ajoutant que cela mériterait les banquiers; le lendemain Falardeau répondit déclarant que c'était là l'objet en vue.

Ces échanges de chèques, a dit Riopel, étaient des prêts temporaires parce que la Légiaré Automobile and Supply Company avait de l'argent lorsqu'elle a émis ces chèques. Plusieurs témoins ont déposé au sujet de la General Investment and Finance Company Inc., une subsidiaire de la compagnie P.-T. Légiaré. M. René Morin, gérant général du Trust Général de Canada, a dit que cette subsidiaire a été fondée pour faire de la finance en général et qu'elle a cessé de faire affaires en 1934. Elle a encore de la propriété à Joliette, a-t-il dit, et comme la compagnie P.-T. Légiaré en détient toutes les actions, il a pris des mesures pour réorganiser le restant afin de liquider l'actif qui reste et le distribuer aux actionnaires. Il a produit une liste des créanciers de la compagnie.

M. A. Wagner, comptable, a déclaré avoir vérifié des livres de la Légiaré Automobile and Supply Company et de la General Investment and Finance Company, Inc. Il ne sait pas qui a organisé la dernière compagnie.

Il a préparé le bilan de la General Investment and Finance Company, Inc., en 1934, mais il n'était pas au courant d'un billet de \$420,000 au bénéfice de la compagnie P.-T. Légiaré. Il n'y avait pas d'entrée de ce billet dans les livres, dit-il.

M. le juge Laetare Roy préside l'enquête.

Les élections municipales à St-Hyacinthe

Saint-Hyacinthe, 26. (D. N. C.) — Le maire de Saint-Hyacinthe et cinq échevins sortent de charge cette année. Ce sont M. T.-D. Bouchard, maire, MM. Joseph Godbout, J.-J. Gauthier, maire suppléant, Victor Chabot, Cyrien Amotte et Louis Bergeron, respectivement représentants des quartiers nos 1, 2, 3, 4 et 5. M. Amotte, représentant du quartier no 4, a déjà donné sa démission au conseil, le 26 mars dernier, et il ne briguera pas les suffrages. Les autres, en tant que l'on sait, tenteront de se faire réélire. On s'attend cependant à des surprises, de nombreuses rumeurs circulant. D'aucuns disent que M. Bouchard ne se présentera pas de nouveau, absorbé qu'il est par ses fonctions de député et de ministre, advenant son entrée dans le cabinet Godbout. Parmi les candidats possibles à la mairie, cher les partisans de l'administration Bouchard, on mentionne MM. Victor Chabot, Ernest-O. Picard et Paul Richer, ces deux derniers membres du conseil. La mise en nomination se fera le 6 juillet et l'élection aura lieu le 13.

Retraite fermée

Au Christ-Roi, Châteauguay-Bassin, pour hommes et jeunes gens, dimanche soir, 12 au 15 juillet. Pour information s'adresser à l'organisateur, M. A. Leduc, 192, 1ère ave, Verdun, York 6689.

Faits divers

Il se tue en sautant

Laval, Québec, 26. (P.C.) — Joseph Gauvin, 70 ans, s'est tué en sautant d'une auto en mouvement. Il vivait dans une cambuse dans la forêt et venait de temps à autre au village. Hier quelqu'un le voit arriver et il se tenait sur le marchepied de l'auto. Il a sauté alors que la voiture était en mouvement et, en tombant sur le pavé, il s'est fracturé le crâne.

Il se noie

Saskatoon, 26. (P.C.) — Chris Brown, 19 ans, s'est noyé hier dans la rivière Saskatchewan et on n'a pas encore repêché son cadavre. C'est la première victime de l'onde de chaleur depuis le début de la saison.

Renversée par un camion

Un camion de la maison J.-B. Baillargeon a renversé hier, à l'angle du boulevard Saint-Laurent et de la rue DeMontigny, Mme Mary Greenbergh, 50 ans, 4260, rue Saint-Urbain. L'état de la victime, qui a été blessée à la tête, n'inspire pas de craintes.

La seringue hypodermique

M. le juge Amédée Monet a fixé à jeudi prochain le procès de Joseph Huneault et de Mme Edouard Masse, accusés d'assaut sur Carmen Choquette, âgée de 10 ans. Le tribunal a refusé tout cautionnement dans leur cas, comme il a refusé de leur accorder un examen mental. On sait que ces deux personnes sont accusées d'avoir piqué la petite Choquette avec une seringue hypodermique.

Recidivistes sentenciés

Deux récidivistes, Armand Jetté et Albert Gagné, ont reconnu leur culpabilité devant M. le juge Amédée Monet à l'accusation de tentative de vol le 22 juin dernier au Royal Clothing Store, rue Notre-Dame ouest. A cause de leur dossier judiciaire on les a sentenciés chacun à trois ans d'emprisonnement.

L'affaire de Moose-River

Halifax, 26. (C.P.) — La commission gouvernementale chargée de mener une enquête sur l'effondrement survenu à la mine de Moose-River, a terminé son travail hier. On ne s'attend pas qu'elle puisse déposer son rapport avant une quinzaine de jours.

Mort accidentelle

Les Trois-Rivières, 26. — Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'enquête du coroner sur la mort de Narcisse Thiffault, célibataire, 39 ans, tué en pleine nuit par un train sur le pont du Pacifique Canadien, sur le Saint-Maurice, au nord de notre ville.

La radio-police de Westmount, poste CY2J

Le système de radio-police de la ville de Westmount fonctionne désormais normalement. Déjà six automobiles de patrouille ont été équipées d'appareils modernes leur permettant de rester en contact avec les quartiers généraux de la police.

Les lettres d'appel du nouveau poste de radio-police sont: CY2J. La longueur d'ondes du poste est de 128.1 mètres et de 2342 kilocycles.

Le poste est situé dans une chambre de la station de police de la rue Stanton, à Westmount.

"Astrid, la reine au sourire"

Par JEANNE CAPPE

Il était naturel que l'on pensât à raconter aux enfants la belle histoire de la jeune reine Astrid, dont le nom fait penser aux étoiles et qui était la fille du Prince Bleu et de la Princesse Rayon-de-Soleil. C'est le plus beau des contes de fées et si bien écrit! Il a le charme des contes de Suède et la délicatesse des contes de Bruges. Les grandes personnes le liront avec plaisir et les enfants en raffoleront. L'auteur peut être certain qu'il n'a pas fait oeuvre vaine, puisque notre admiration pour une reine aimée, se change, à la lecture de ce livre, en amour sincère pour la reine au sourire.

Volume de luxe, 166 pages, reliure pleine toile. Au comptoir ou par la poste \$12.50. Service de Librairie du Devoir, 430 Notre-Dame est, Montréal.

FETE de la CONFEDERATION
Service de trains supplémentaires et modifications au service de trains ordinaires entre
MONTREAL - VAUDREUIL
MONTREAL - RAWDON
MONTREAL - OTTAWA
Montréal - St-Hyacinthe - St-Léonard
Montréal - Morin Heights - Lac Rami
Montréal - Cartierville - St-Eustache
HAWKESBURY
Renseignements complets dans les horaires en vigueur ou des agents
CANADIEN NATIONAL

chez DUPUIS

OUVERTS LE SAMEDI SOIR JUSQU'A 10 HEURES

VENTE SPECIALE de RAQUETTES et d'ACCESSOIRES pour BADMINTON

S'il vous est impossible de venir au magasin, commandez par téléphone: Plateau 5151 — local 202.

RAQUETTES
Fabrication anglaise. Marques connues et modèles légers et solides.

1.59 et 1.98

VOLANTS

Balles à plumes pour Badminton. Faites provision pour fin de semaine, pour les vacances.

.19 et .25

FILETS
Mailles solides, longueur pour tennis ou badminton. Prix variés.

1.98 et 2.50

MARQUEURS pour badminton

Ruban-marqueur vendu complet. Un prix très avantageux samedi. Profitez-en.

5.50

Plateau 5151 — local 202.

DUPUIS — sport — sous-sol.

Dupuis Frères
A.-J. DUGAL, G.-P. DUGAL, A.-M. DUGAL, A.-L. DUGAL, A.-R. DUGAL, A.-S. DUGAL, A.-T. DUGAL, A.-U. DUGAL, A.-V. DUGAL, A.-W. DUGAL, A.-X. DUGAL, A.-Y. DUGAL, A.-Z. DUGAL.

Retraite de sir William Mulock

Toronto, 26. (C.P.) — Le juge en chef de la Cour d'appel de l'Ontario, M. Mulock, prendra sa retraite la semaine prochaine. Le vénérable juge est âgé de 92 ans. Il porte avec allégresse son âge. En 1898, sir William Mulock était ministre des postes dans le cabinet de sir Wilfrid Laurier et il fit adopter le tarif postal de deux sous à travers les pays de l'Empire. En 1900, il organisa le ministère du travail et son premier sous-ministre fut M. Mackenzie King, aujourd'hui premier ministre du Canada. Sir William s'est toujours vivement intéressé à l'éducation. Il est chancelier de l'Université de Toronto depuis 1924.

postes dans le cabinet de sir Wilfrid Laurier et il fit adopter le tarif postal de deux sous à travers les pays de l'Empire. En 1900, il organisa le ministère du travail et son premier sous-ministre fut M. Mackenzie King, aujourd'hui premier ministre du Canada. Sir William s'est toujours vivement intéressé à l'éducation. Il est chancelier de l'Université de Toronto depuis 1924.

NOUVEAUTÉS FRANÇAISES

SYNTAXE DU FRANÇAIS MODERNE — ses fondements historiques et psychologiques, par Georges Le Bidois et Robert Le Bidois, tome 1er, volume de 546 pages, format 6 1/2 x 10. Au comptoir ou par la poste \$5.50

PRECIS DE MEDICINE CATHOLIQUE, par le Dr Henri Bon, nouvelle édition, volume de 775 pages, format 5 1/2 x 9. Au comptoir ou par la poste \$4.00

JOURNAL D'UN CURE DE CAMPAGNE, roman par Georges Bernanos — un livre qui réchauffe — Volume de 360 pages, format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste \$1.15

EYAPES DE MA VIE, par René Bazin, de l'Académie française (extraits de ses notes intimes). Volume de 225 pages, format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste \$0.90

SOUVENIRS D'UN JOURNALISTE, par Lucien Corpechot — Trente-cinq ans de collaboration aux grands journaux parisiens. Les secrets de la presse et les confidences de quelques grands hommes. Volume de 250 pages, format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste \$0.90

L'AUTRE MIRACLE, roman par Henri Ardel. Volume de 245 pages, format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste \$0.90

LES TOURNANTS, roman par Jean de la Brète. Volume de 250 pages, format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste \$0.90

SAVOIR PARLER, par Abel Hermant, de l'Académie française. Volume de luxe de 190 pages, format 4 x 6. Au comptoir ou par la poste \$0.25

LE ROI GEORGE V, par John Charpentier. Volume de 94 pages. Au comptoir ou par la poste \$0.25

SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR
430 NOTRE-DAME EST MONTREAL

RETENEZ VOTRE NUMERO!

Pour être assuré de ne pas manquer votre numéro du "Devoir", pendant toutes ces journées orageuses, ayez la précaution de le retenir d'avance, chaque jour, chez un dépositaire de votre choix. De cette façon, vous ne risquez jamais d'être déçu.

Songez à devenir propriétaire

Tout jeune couple devrait se fixer comme objectif la possession d'une maison.

Vous pouvez, vous aussi, éprouver le sentiment d'être propriétaire d'une maison. Sachez faire les premières démarches qui s'imposent; épargnez un montant de votre revenu régulièrement et déposez-le en compte-épargne.

Vous aurez constitué, ainsi, avant que bien des années s'écoulent, un capital qui servira à vous porter acquéreur de la maison que vous convoitez.

Ensuite, les choses iront d'elles-mêmes, si vous avez acheté une maison selon vos moyens, car vous aurez acquis la grande habitude de l'épargne méthodique et de l'épargne régulière.

EPARGNEZ ET DEPOSEZ A

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Chs.-A. Roy, Président. J.-U. Boyer, Gérant Général.

jamais vu dans le domaine de la photographie. Nous sommes en mesure de développer, d'imprimer, de livrer vos photographies 2 heures après réception de vos films; et ce à toute heure du jour ou de la nuit.

La PHARMACIE MONTREAL LA PLUS GRANDE PHARMACIE DE DETAIL DU MONDE
916 est, rue Ste-Catherine - Bien faire et laisser dire - HARBOUR 7251